

LIGUE MILITAIRE

(Fondée en 1909)

Pour le maintien des traditions de l'Armée
et la défense de ses intérêts

20, Rue d'Edimbourg, Paris (8^e)

COMITÉ D'HONNEUR

- M. le Général KESSLER, ancien Commandant du 6^e corps
d'armée, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
- M. le Général METZINGER, ancien commandant du 15^e corps
d'armée, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre.
- M. le Général FARNY, ancien Commandant du 5^e corps
d'armée.
- M. le Général de MONARD, ancien Commandant du 20^e corps
d'armée.
- M. le Général TOURNIER, ancien commandant des 13^e et
12^e corps d'armée.
- M. le Vice-Amiral BIENAIME, député de Paris.

COMITÉ D'ACTION

- Commandant DRIANT, *député de Nancy, Président.*
Colonel de COUBERTIN
Capitaine de frégate DUPOURQUÉ } *Vice-Présidents.*
Commandant de FRAVILLE
Commandant de CIVRIEUX, *Secrétaire-général.*
Capitaine de SEYNES, *Secrétaire-Adjoint.*
Lieutenant de VARREUX, *Trésorier.*

MEMBRES

- | | |
|------------------------------|---|
| Colonel BOLLORÉ. | C ¹ COSTA DE BEAUREGARD. |
| Colonel de FOUCAULD. | Commandant KLECKER. |
| Colonel d'HARCOURT. | Commandant de L'ESTOILE. |
| Capitaine de frégate DEBAR. | Commandant d'OSIA. |
| Lieutenant-colonel HILPERT. | Capitaine de COURCY. |
| Lieutenant-colonel GUIDE. | Officier d'administration première classe |
| Lieutenant-colonel ROLLIN. | DAUTRICHE. |
| Lieutenant-colonel WALEWSKI. | L ¹ de LÉCLUSE-TRÉVOËDAL. |

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 18 Juin 1912

Discussion Générale du Budget de la Guerre

Les Armements Allemands

Nous publions in-extenso l'important discours de M. le Commandant Driant, la réponse de M. le Ministre de la Guerre. — et, en extraits, les parties les plus intéressantes des discours de MM. Joseph Reinach et le Général Pédoja.

M. le président. Nous abordons le budget du ministère de la guerre.

La parole est à M. Driant dans la discussion générale de ce budget.

M. Driant. Messieurs, quand des indices menaçants surgissent à l'horizon de notre politique extérieure, on constate chez nous deux attitudes extrêmes : celle des gens qui ne veulent pas voir le danger, qui trouvent même son évocation importune, et celle des pessimistes qui sont, pour ainsi dire, des annonceurs de désastres.

Je tiens à dire à la Chambre que je ne me sens aucun goût pour jouer ce dernier rôle. Le rôle de Cassandre est un rôle peu attrayant, et cependant Cassandre eut raison, puisque Troie fut prise.

Mais, instruits par l'expérience de 1868 et de 1869, alors que Ducrot, gouverneur de Strasbourg, annonçait l'invasion imminente et que personne n'y croyait, nous n'avons pas le droit de mettre un bandeau sur les yeux de la France et de parler tout bas d'une question qui vient d'être traitée aussi bruyamment que rapidement au Reichstag allemand. Je veux parler de la loi votée récemment et qui porte la puissance offensive allemande à un degré qu'elle n'avait jamais atteint.

Je veux parler aussi et surtout de la réponse qu'il convient à un pays comme le nôtre de faire à cette loi, réponse dénuée de toute allure provocatrice, mais formulée avec la ferme volonté de mettre nos forces militaires à hauteur de toutes les situations et les âmes françaises à hauteur de tous leurs devoirs. *(Très bien ! très bien !)*

Messieurs, dans son important rapport sur le budget de la guerre de l'exercice de 1913, notre très distingué collègue, M. Clémentel, pour obéir aux instructions de la commission du budget, n'a pas cru devoir aborder cette question. Il nous dit, en effet :

« Qu'il eût voulu, bien que l'état actuel de notre armée soit, dans l'ensemble, rassurant pour notre patriotisme, appeler l'attention du Gouvernement et du Parlement sur l'urgence des mesures qui s'imposent, surtout après le vote de la nouvelle loi militaire allemande, pour la meilleure utilisation de nos réserves, pour le renforcement de nos troupes de couverture et pour l'amélioration progressive de notre outillage de guerre ».

Cette lacune, je lui demande la permission d'en combler une faible partie.

Lorsqu'une grande nation comme l'Allemagne, que personne d'ailleurs ne songe à menacer, augmente ses armements et surtout précipite leur développement, comme elle vient de le faire, il est permis au peuple visé d'examiner la balance nouvelle de ses forces et de rechercher les moyens de rétablir un équilibre de plus en plus rompu à son détriment.

C'est cette balance, et ce sont ces moyens que, très brièvement, je demande la permission d'exposer à la Chambre. Je ne fais qu'indiquer à grands traits les conséquences et les effets de la nouvelle loi allemande.

Elle accroît les effectifs sans créer de corps nouveaux et, en renforçant les unités sur le pied de paix, elle assure leur utilisation offensive pour l'attaque brusquée, pour l'attaque recommandée aujourd'hui par tous ses écrivains et qui semble aujourd'hui passée dans les mœurs.

Elle augmente ses cadres, notamment les cadres complémentaires, comme nous le ferons nous-mêmes prochainement par la loi des cadres, pour une meilleure utilisation, pour un renforcement de ses réserves.

Elle crée une nouvelle inspection d'armée avec des unités existantes, c'est entendu, mais en complétant leurs services et en les mettant sur le pied d'offensive immédiate ; l'un d'eux fait face à notre frontière, portant à quatre, par conséquent, le nombre des corps de la couverture allemande en face des trois corps d'armée de la couverture française.

Enfin, elle jette un milliard de premier établissement et 150 millions de dépenses annuelles dans le plateau de la guerre.

Et cette loi, messieurs, cet accroissement, ces crédits, tout cela a été voté presque sans débat, en quelques jours alors que notre loi des cadres est depuis plusieurs années sur le chantier, qu'elle ne vient que parce que M. le ministre, de la guerre, l'autre jour, en a proclamé « la

nécessité ». J'ajoute qu'elle ne viendra peut-être pas sans de longs discours, alors que j'exprime ici le vœu qu'elle aboutisse rapidement et sans débats prolongés.

Donc, messieurs, l'armée allemande va compter, sur le pied de paix, 705.000 hommes et vous savez que ce chiffre ne fondra pas, que grâce à un jeu d'une partie de ses réserves l'Allemagne remplace, nombre pour nombre, homme pour homme, tous ceux qui disparaissent pour une cause quelconque ; 705.000 est donc un chiffre désormais permanent et invariable : il ne pourra plus que croître.

Sans donc appeler un seul réserviste, l'Allemagne peut jeter sur nous, à toute heure, toutes ses forces actives de la frontière : de plus, grâce à la volonté unique qui peut donner l'impulsion à sa masse, un seul chef peut, quittant les environs de Metz à dix heures du soir, avec deux ou trois corps d'armée rassemblés sous prétexte de manœuvres sur le plateau de Gravelotte, apparaître devant les premiers ouvrages de Verdun le lendemain matin à l'aube.

Je parlais un jour de cette redoutable éventualité avec un de nos plus distingués collègues socialistes et il me disait :

« Le socialisme allemand aujourd'hui est assez fort pour ne pas permettre ce geste ».

Je lui répondis : lorsque le socialiste allemand est dans le rang, il devient un soldat obéissant, car il est Allemand avant d'être socialiste et beaucoup parmi eux franchiront la frontière sans même s'en douter ; lorsqu'ils seront en France, ils feront tous leur devoir.

M. Lenoir. Les socialistes français aussi.

M. Driant. « Quel est le but de l'Allemagne en procédant ainsi », dit le général Bernhardt, l'un des écrivains militaires les plus écoutés chez eux, il ne nous le cache pas : « c'est d'accabler un de ses adversaires, avant que l'autre ait songé à intervenir. C'est dans une pareille manœuvre, ajoute-t-il, qu'est le salut de l'Allemagne. ».

A cette Allemagne ramassée, prête à bondir et pour laquelle déclaration de guerre et invasion ne seront qu'un seul et même geste, qu'opposons-nous ?

Les chiffres qui suivent, messieurs, sont empruntés à une étude parue tout récemment, dans le *Correspondant*. Elle est du général Maitrot.

Le général Maitrot a été chef d'état-major du 6^e corps pendant dix ans, comme colonel et comme général de brigade ; il est certainement l'un des hommes qui connaissent le mieux notre frontière de l'Est, notre concentration et notre couverture. C'est également une haute

valeur perdue, messieurs, car il est parti avant l'heure, en pleine possession de ses facultés et sans avoir pu donner toute sa mesure.

Les chiffres qu'il donne dans cet article intitulé : « Où la loi de deux ans a conduit l'armée française » ont été pris aux meilleures sources ; pour ne pas commettre d'erreur, il les a extraits du compte rendu sur le recrutement de l'armée, que tout le monde peut consulter. Voici les chiffres du recrutement de 1910, dont le compte rendu a paru en 1911.

Le contingent de 1909, appelé en 1910, comprenait 229.529 hommes du service armé. Je laisse de côté les 18.000 et quelques centaines d'hommes du service auxiliaire, né m'occupant que du service armé. J'y ajoute 5.000 hommes ajournés ou rappelés de l'année précédente, et j'arrive pour ce contingent au chiffre de 235.000 hommes ; comme le contingent de l'année suivante fut à très peu de chose près égal, c'est, pour les deux contingents, un total de 470.000 hommes. Mais il y a lieu d'en déduire les 25.000 réformés de 1910 et 1911, catégorie que l'Allemagne ne connaît pas, parce qu'elle peut opérer, dans des contingents presque pléthoriques, une sélection des plus sérieuses et n'en prendre que la partie absolument saine ; à ces 25.000, il faut joindre les 7.000 malingres passés, pour faiblesse de constitution, aux services auxiliaires dans le cours des deux ans.

C'est donc 32.000 hommes qu'il faut retrancher, nous restons à 438.000. Nous devons réduire encore ce chiffre, et pour l'avenir surtout, des 20.000 hommes qu'il est indispensable de maintenir en Algérie et Tunisie, pour la sécurité de notre empire musulman, des 5.000 ou 10.000 hommes qu'il faudra maintenir au Maroc — car vous n'avez pas, j'espère, l'illusion de croire que ces éléments repasseront la mer.

Reste donc 410.000 hommes. Si j'y ajoute 70.000 engagés de trois, quatre ou cinq ans, et 25.000 officiers, c'est-à-dire 95.000 hommes nous arrivons au chiffre total général de l'armée française : 505.000 hommes en présence des 705.000 que l'Allemagne va mettre en ligne. Voilà des chiffres indiscutables sur lesquels nous ne pouvons nous faire illusion ; ils accusent 200.000 hommes d'insuffisance chez nous.

Or est effectif, à quelle date l'Allemagne prétend-elle l'avoir sous les armes ?

Le 1^{er} octobre 1912 ; 1912 entendez bien, messieurs :

« Si nous voulons utilement fortifier notre armée, dit le général de Heringen, le ministre de la guerre allemand, les améliorations doivent se faire le plus vite possible ; la limite extrême est le 1^{er} octobre 1912.

« Toutes les mesures proposées seront autant que possible exécutées

pour cette date — et notez ici que beaucoup de ces mesures l'étaient déjà au moment où le ministre allemand parlait — nous n'ajournerons pour les années suivantes que les transformations dont le retard n'a pas de trop grands inconvénients ».

Messieurs, vous le voyez, la dépense est répartie sur trois années et pourtant c'est le 1^{er} octobre 1912 que tout doit être prêt. Le délai de trois ans spécifié par la loi allemande semble donc un véritable trompe-l'œil.

Mais cette date du 1^{er} octobre, c'est la date fatidique à laquelle nous n'avons plus qu'une classe sous les drapeaux, c'est la date à laquelle, jusqu'au 1^{er} avril, ou tout au moins jusqu'au 1^{er} février suivant, nous n'avons que des effectifs, j'allais dire dérisoires, mettons simplement inquiétants.

Il faut que le pays le sache. L'Allemagne le sait, messieurs, elle connaît nos effectifs à un homme près, et c'est pourquoi je crois que les Français doivent en savoir autant ; c'est pourquoi j'indique à cette tribune les effectifs que vous avez à opposer à l'Allemagne après le 1^{er} octobre, afin de mieux faire sentir à notre nation le danger qu'elle court pendant cette période critique de trois mois qui suit le renvoi de la classe.

Examinons d'abord l'infanterie. Les compagnies de l'intérieur devraient, en temps normal, avoir 117 hommes. Elles ne les ont pas ; elles sont réduites à 95 et 100 hommes et, après le 1^{er} octobre, elles tombent à 45 et 50 hommes.

Les compagnies de couverture ont en temps normal 150 hommes. Après le 1^{er} octobre, elles en ont 75 ; mais, par un jeu d'appel de réservistes de 20 à 25 hommes, on les porte à 100 avec encadrement de 3 officiers et de 4 sergents seulement. En face d'elles, la compagnie allemande de couverture, à la même date, a 145 hommes — et je ne suis pas sûr de vous donner là un chiffre maximum. Or, messieurs, songez-y, l'encadrement d'un régiment allemand en gradés subalternes comporte 400 rengagés, alors que nous n'avons que 125 sous-officiers dont les trois quarts, soit 94 seulement, sont rengagés.

Je passe à la cavalerie. Là, je ne distingue pas les escadrons de l'intérieur de ceux de la couverture, parce que tous peuvent recevoir des rengagés au même titre.

Au 1^{er} janvier dernier, l'effectif d'un escadron, favorisé en engagés — je l'ai choisi tout exprès — était de 150 hommes. Ils se répartissaient ainsi :

8 commissionnés et rengagés.
20 engagés volontaires dans leur troisième année et
50 appelés dans leur deuxième année.
18 engagés n'ayant pas deux ans.
54 recrues.

Total. . . . 150

Il est visible que les trois premiers chiffres seuls constituent les cavaliers mobilisables, car parmi les 18 engagés, n'ayant pas deux ans, la moitié seulement a son instruction terminée et arrive à peine à compenser les indisponibles, malades, convalescents, que comporte tout effectif.

Au total, donc, 78 hommes qui, en ajoutant 9 sous-officiers donnent un total de 87 cavaliers, chiffre qui, dans les régiments de l'intérieur tombe à 75 ou 80.

En face de cet escadron réduit, l'escadron allemand, à la même date, grâce au service de trois ans que les Allemands ont conservé pour leur cavalerie, compte 135 sabres ; 135 contre 75 à 80 !

Messieurs, j'ai tenu à entrer dans des détails particuliers au sujet de l'artillerie ; et M. le ministre de la guerre, qui connaît certainement sa situation, n'en sera pas surpris, car elle est particulièrement inquiétante.

Si l'infanterie décide le gain d'une bataille, c'est l'artillerie qui le prépare. Son rôle a grandi constamment avec ses effets ; et d'ailleurs j'avoue n'avoir jamais bien compris pourquoi nous avons réduit chez nous la batterie à quatre pièces tandis qu'on la demandait à six à l'étranger.

Mais c'est au point de vue du personnel que je poursuis ma démonstration : parce que l'artillerie est de beaucoup la plus mal partagée en canonniers et conducteurs, alors qu'en face d'elle l'artillerie allemande, avec le service de trois ans maintenu pour son artillerie, se présentera avec des effectifs complets.

La batterie montée de couverture est réduite, après le 1^{er} octobre, à 65 ou 70 hommes. Elle ne peut plus emmener que quatre canons au lieu de six. Sa puissance est donc réduite du tiers.

Mais c'est sur la batterie de l'intérieur que je vous demande la permission de m'appesantir. Et ici, j'ai besoin d'un peu d'indulgence de la part de la Chambre... (Parlez ! parlez !)

M. Henry Chéron, rapporteur général de la commission du budget. C'est très intéressant.

M. Driant. . . parce que les chiffres que j'apporte sont de petits

chiffres bien modestes, des chiffres pour ainsi dire insignifiants. Mais laissez-moi évoquer à leur sujet une image qui me vient à l'esprit.

Dans la salle d'honneur d'un bataillon de chasseurs à pied, un officier a eu l'idée de mettre, dans un cadre, une simple épaulette verte ; et au dessous, il a écrit cette phrase :

« Lorsque les petites choses en font faire des grandes, il faut les respecter, et l'épaulette du chasseur est une de ces petites choses ».

Les chiffres que je vous apporte sont de petits chiffres ; mais la conclusion que j'en tire est tout autre — et elle ne va pas tarder.

J'ai été chercher mon exemple dans une garnison du centre ; j'ai pris la situation d'une batterie montée de 75 à la date du 20 mai dernier ; cette batterie avait donc ses deux classes.

Or, que l'ordre de mobilisation arrive à cette batterie et voici les opérations qu'elle doit accomplir :

Le premier jour, avant-midi, elle doit avoir évacué son casernement pour aller occuper un casernement de mobilisation à quatre kilomètres de là.

De cinq à six heures du matin, elle touche ses voitures. Il lui faut pour cela :

- 2 sous-officiers ;
- 1 brigadier ;
- 12 conducteurs avec leurs attelages.

Entre huit et dix heures, elle assure des corvées de toutes sortes, toucher le pain, les cantines, des caisses, les denrées de la commission des ordinaires, verser des effets aux batteries de dépôt ; et, pour cela, sont prévus :

- 5 sous-officiers ;
- 16 servants ;
- 3 conducteurs.

Il lui faut, en même temps, verser la literie, toucher la tenue de guerre, envoyer au dépôt les chevaux et les hommes incapables de faire campagne, soigner et faire manger 50 chevaux.

De quel personnel dispose-t-elle ? Le 20 mai, je le répète elle avait ses deux classes, et son effectif était le suivant :

Sous-officiers (dont 1 détaché et 1 malade).....	12
Brigadiers.....	7
Servants (dont 1 mobilisable et 1 convalescent).....	22
Conducteurs (dont 4 ordonnances et 4 malades).....	45
Au total.....	86

réduits, par les indisponibilités que je viens d'indiquer, à 74.

Or, dès le matin du premier jour, cette batterie doit passer à deux sections de munitions qu'elle doit former, avec les éléments suivants :

- 1 sous-officier ;
- 1 brigadier ;
- 5 servants ;
- 4 conducteurs.

Elle fournit de plus des services de garde à la boulangerie, à la remonte, au cantonnement, et pour cela, il lui faut :

- 1 sous-officier ;
- 2 brigadiers ;
- 5 servants ;
- 4 conducteurs.

Ces chiffres défalqués, il lui reste :

- 10 sous-officiers ;
- 2 brigadiers ;
- 10 servants ;
- 29 conducteurs.

Comparez ces chiffres au nécessaire de la première heure, et vous constaterez qu'en temps normal la batterie peut à peine effectuer ces opérations. Mais après le 1^{er} octobre, messieurs, elle ne le pourra plus du tout, cela lui est littéralement impossible. Après le 1^{er} octobre, elle ne peut plus mobiliser, car après la libération, elle a :

- 12 sous-officiers ;
- 6 brigadiers ;
- 11 servants ;
- 25 conducteurs.

Seulement, après les prélèvements dont je parlais plus haut pour former deux sections de munitions et fournir des services, il ne lui reste plus que :

- 10 sous-officiers ;
- 2 brigadiers ;
- 1 servant ;
- 13 conducteurs.

Total : 26, dont 10 sous-officiers.

Mais c'est un squelette de batterie, cela, messieurs, et j'ai constaté qu'une autre batterie à côté de celle-là n'avait plus que 20 hommes.

Mais avec cet effectif dérisoire elle ne peut même pas toucher ses voitures, opération prévue à la première heure.

Donc, messieurs, cette batterie ne peut pas se mobiliser ; il lui est impossible de faire dans le temps prévu les opérations du premier jour, non plus que celles du second jour, puisque les réservistes n'arrivent que le soir de ce second jour et que la situation se complique pour elle de ce qu'elle est à quatre kilomètres de son casernement, si toutefois elle a pu gagner son cantonnement de mobilisation.

Par conséquent, impossibilité d'enlever la batterie sur voie ferrée à l'heure dite. Or, elle a un horaire de mobilisation, cette batterie ! On lui prescrit, par exemple, de prendre, le quatrième jour, à sept heures du matin, en telle gare, un train déterminé ; comme elle ne sera pas prête, elle ne le prendra pas.

Il y a 300 batteries en France dans le même cas ; ce sont donc 300 trains qui ne partiront pas. C'est déjà dès le début de la guerre l'encombrement de nos voies ferrées, c'est déjà le désordre, car dans une mobilisation tout est solidaire, c'est une machine dont toutes les pièces se tiennent ; si un enrayage survient quelque part, il se répercute sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que se sont annoncés nos désastres de 1870 ; c'est par le désordre dans nos gares de chemins de fer et le bouleversement de nos transports. *(Très bien ! très bien !)*

M. Plissonnier. C'est très juste.

M. Driant. Je n'insiste pas sur cette situation. M. le ministre de la guerre la connaît bien ; il prendra les mesures voulues. Mais il était nécessaire que la Chambre et le pays la connussent.

Ici, messieurs, je prévois une objection. On me dira : la force de l'armée française est dans ses réserves ; et la force d'une armée en général est dans sa réserve.

Tel n'est pas l'avis du ministre de la guerre allemand, car il a dit dans le dernier débat qui a eu lieu au Reichstag :

« Les contingents de paix supporteront le premier choc nécessairement ; il faut qu'ils soient efficacement organisés. Un corps d'armée ne attend un effort maximum dans les batailles des premiers jours doivent posséder dès le temps de paix leur solide armature. Nous avons besoin d'une armée prête à la lutte immédiate et qui soit en état à tous moments, sans qu'elle ait à compter avec les incorporations, de faire face à l'ennemi ».

Ce ministre, parlant au nom d'une armée qui se dispose à une ruée immédiate, ne peut pas parler autrement ; il ne peut pas attendre ses réserves ; les réserves rejoindront, mais elles rejoindront lorsque l'armée active aura donné le premier coup de bélier dans notre rempart

insuffisant.

Ah ! messieurs, l'illusion du rôle capital des réserves, c'est celle des hommes qui veulent tout doucement nous conduire aux milices en augmentant peu à peu la proportion de ces réserves.

Avec la loi de 1872 et avec le service de cinq ans qu'elle comportait, l'armée française se mobilisait avec un tiers de réservistes ; elle était puissante alors. Avec la loi de 1889 et le service de trois ans, elle se mobilisait encore avec la moitié des réservistes ; c'était le maximum que l'on n'eût pas dû dépasser. Avec la loi de 1905 et le service de deux ans, la réserve forme les deux tiers de nos effectifs, et c'est trop, messieurs, c'est trop.

Si encore les officiers avaient quinze jours, huit jours même devant eux pour mettre ces réservistes au point, pour leur faire faire quelques marches, quelques tirs, pour leur faire reprendre le contact du rang, le mal serait facilement réparable, car nous savons tous avec quelle rapidité on fait un bon soldat avec un réserviste ; mais jamais vous ne les aurez, ces huit jours, l'Allemagne ne vous en donnera pas le temps. Les réservistes seront jetés tout de suite en pleine fournaise, et voilà ce qui m'inquiète par-dessus tout. De plus, ces réservistes, messieurs, ce sont ceux à qui vous avez enlevé une année de service ; et vous ne vous êtes pas contentés de cela : par une surenchère électorale que vous regretterez amèrement dès que le danger vous apparaîtra mieux, vous avez amené ces réservistes, qui déjà n'avaient fait que deux années au lieu de trois, à ne plus accomplir que vingt-trois, puis dix-sept jours de périodes d'exercices au lieu de vingt-huit.

M. Jaurès nous disait dernièrement à la commission de l'armée — je regrette de ne pas le voir à son banc — ...

M. Betoulle. Il ne peut pas être présent à toute heure !

M. Driant. Mon regret tient simplement à ce que je le mets en cause sans qu'il puisse me répondre ; mais il n'aura pas de peine à le faire au moment de la discussion de la loi sur les cadres. Mon regret ne veut pas dire autre chose, M. Jaurès étant au contraire parmi les plus assidus de nos collègues. *(Très bien ! très bien !)*

Au centre. Votre observation était du reste très courtoise !

M. Driant. M. Jaurès s'exprimait donc ainsi dans une séance de la commission de l'armée : « Le centre de gravité de l'armée est déplacé ». Et il en concluait que l'armée permanente pouvait encore être réduite et que la durée de son temps de service était encore susceptible d'être abaissée.

Il était logique avec lui-même puisqu'il ne veut plus d'armée perma-

nente et désire arriver au système des milices.

Permettez-moi de lui opposer la comparaison qui me vint à l'esprit, ce jour-là : Je considère que l'armée toute entière est une lance, dont le fer est constitué par l'armée active et la hampe par la réserve : c'est le fer, c'est l'armée active qui a la puissance de pénétration au cœur de l'ennemi.

Si vous affaiblissez, si vous diminuez l'armée active, alors vous avez l'homogénéité dont parlait M. Berteaux quand il plaidait pour la loi de deux ans, mais c'est l'homogénéité dans la médiocrité, de même que quand vous avez supprimé le fer d'une lance, vous n'avez plus entre les mains qu'un bâton. *(Très bien ! très bien !)*

Or ce fer de sa lance l'Allemagne vient de le renforcer, de le retremper, elle en a fait cette espèce de pilum qu'on lançait de loin et qui a donné pendant si longtemps la victoire aux légionnaires de Rome. 705.000 hommes de troupes actives constituent le fer de la lance et 505.000 hommes constituent le nôtre.

Je voudrais que ces deux chiffres fussent gravés partout et notamment sur les murs des écoles où certains instituteurs ont supprimé de leur programme l'histoire-bataille, c'est-à-dire les récits glorieux qui jadis déterminaient les vocations militaires, aujourd'hui raréfiées, c'est-à-dire les triomphes et les épreuves qui ont grandi ou qui ont trempé notre nation. *(Très bien ! très bien !)*

M. Raffin-Dugens. Les instituteurs ont mieux à faire que d'enseigner des faits de guerre à nos enfants. Ils leur enseignent l'histoire de la civilisation ; cela vaut mieux.

M. Joseph Patureau-Mirand. La France a été le principal agent de cette civilisation grâce à sa force, ne l'oublions pas.

M. Driant. *Primo vivere*, monsieur Raffin-Dugens. La civilisation ne progressera que si vous avez la sécurité. Si vous ne vous mettez pas en état de résister à un ennemi plus fort que vous, vous disparaîtrez, et votre civilisation avec vous ; c'est la loi de nature. *(Applaudissements)*.

Messieurs, je vous demande, à vous qui avez la charge du salut de la patrie, à vous qui assistez à cet effort militaire colossal d'une population de 65 millions d'âmes qui veut sa place plus large au soleil, à vous, qui avez lu les paroles du général de Bernarhdi, à savoir que « 50.000 officiers attendent nuit et jour impatiemment l'offensive stratégique » dont je parlais tout à l'heure, je vous le demande : la France doit-elle, immobile, silencieuse, regarder forger l'instrument qui est manifestement dirigé contre son indépendance ? Souserirons-nous, par notre inertie, à un pareil aveu d'impuissance ? N'y a-t-il pas d'autres facteurs que le nombre ?

Monsieur le ministre, nous le savons bien, vous songez à ces choses et, j'en suis persuadé, à certaines heures, vous devez trouver le fait très lourd, parce que vous avez des renseignements que nous n'avons pas, des éléments d'appréciation qui ne viennent pas jusqu'à nous. Oui, à certaines heures, vous devez trouver votre responsabilité lourde et l'avenir menaçant.

Vous travaillez, vous améliorez et vous comblez certaines lacunes, vous bouchez certaines brèches, et, connaissant la puissance du moral, vous essayez en ce moment de l'exalter. Soyez persuadé que de tout cela l'armée et le pays vous sont profondément reconnaissants. *(Applaudissements)*

Ici, messieurs, ce n'est pas l'homme de parti qui parle, je vous assure, c'est le soldat. Je me dégage absolument de toutes mes préférences politiques pour vous dire, monsieur le ministre : « Si vous aviez été le ministre de la guerre de mon temps, je ne serais pas aujourd'hui à cette tribune, mais plus à l'aise à la tête d'un régiment, parce que trop souvent, dans cette Chambre, nous avons l'illusion de faire de l'action en n'alignant que des mots ». *(Très bien ! très bien ! au centre et à droite)*.

Mais, monsieur le ministre, dans cette préparation, il y a d'abord des choses que vous ne pouvez pas dire, d'autres, ensuite, que vous ne pouvez pas faire. Vous ne pouvez pas augmenter le nombre de nos soldats, vous ne pouvez pas lutter contre l'Allemagne à coups d'effectifs. Cette année-ci, la France a perdu 34.000 hommes, excédent des morts sur les naissances, c'est-à-dire la population d'une ville.

Que faire dans ces conditions ?

Il y aurait bien un moyen : Revenir au service de trois ans. Des chefs que j'estime et que j'aime profondément m'ont écrit : « Dites-le à la tribune ; le service de trois ans seul peut remettre la France en état de reprendre sa place en Europe ».

Je ne proposerai pas le retour au service de trois ans parce que ce serait parler pour parler, parce que le pays, la Chambre ne comprendraient pas, parce que l'heure n'est pas encore venue. Par conséquent, ce n'est pas le remède que j'apporte.

Devant le redoutable problème qui se pose, je ne veux pas faire de dilettantisme. Je pourrais, monsieur le ministre, vous demander ce que vous avez l'intention de faire vous-même, mais la conclusion de mon intervention serait trop facile et je vous demande la permission d'apporter ma pierre à votre labeur, d'apporter quelques pierres. Il vous appartiendra, à vous, chef de l'armée, de les mettre à leur place sur le rempart dont vous avez la garde.

La première pensée qui vient, messieurs, c'est celle-ci : puisque nous n'avons pas autant d'hommes que l'Allemagne, armons plus puissamment ceux que nous avons.

Je ne parle pas de l'armement de notre artillerie ; car, il faut le dire bien haut, nous avons toujours le premier canon du monde, et cette artillerie, monsieur le ministre, vous allez la compléter par l'obusier et le canon de cavalerie. Mais le fusil ?

Notre fusil a déjà un âge respectable : il a vingt-six ans ; et c'est beaucoup pour un armement d'infanterie. Depuis le fusil Chassepot, de 1866, nous avons eu le fusil Gras de 1874, huit ans après, puis le fusil de 1886, douze ans après. Un armement ne dure en moyenne que dix ans, et en voilà un qui en a vingt-six.

Il est très bon...

M. Raffin-Dugens. Il est encore bon contre les ouvriers dans les grèves. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. Driant. ...et vous pensez bien que je ne suis pas monté à la tribune pour le dénigrer. Mais je voudrais qu'on donne à l'armée française un fusil supérieur à tous les fusils européens, et non pas qu'on le mette à égalité avec ses voisins. La balle D, la balle en cuivre, que vous connaissez, a rendu à notre fusil une grande partie de la valeur qu'il avait perdue à un certain moment.

Dans une récente séance de la commission de l'armée, M. Messimy nous disait : « Nous avons 1.500.000 fusils neufs, sur trois millions et le reste est encore en excellent état ; par conséquent si nous tenons à être à égalité avec nos voisins, nous n'avons qu'à le conserver », Moi, je dis : « Donnez les 1.500.000 fusils neufs à l'armée territoriale, et constituez pour l'armée active un autre armement ».

On m'objectera tout de suite que ce serait alors la dualité d'armement. Je réponds qu'évidemment si l'on pouvait donner le même fusil à toute l'armée, comme cela existe aujourd'hui, ce serait l'idéal. Mais cette territoriale et celui de l'armée active sont tellement différents, surtout dans les premières rencontres que le mélange des munitions n'est pas à craindre.

Je vous dis : donnez à l'armée active le fusil automatique de 6 millimètres 8, qui a subi l'épreuve du tir à outrance de 3.000 coups. Ce fusil peut être mis en fabrication sans qu'il soit nécessaire de se livrer à des études nouvelles.

Avec cette nouvelle arme, messieurs, nous aurions le chargeur à 5 ou 6 cartouches au lieu du magasin. Le magasin, vous le savez, c'est la partie défectueuse de notre arme.

Avec le fusil automatique le soldat français tirera 30 coups à la minute au lieu de 12. Avec le fusil à petit calibre chaque tireur disposera d'un tiers de cartouches en plus : la cartouche pèse, en effet, de 20 à 22 grammes, alors que la cartouche du fusil en service pèse 32 grammes. Les 300 cartouches de l'approvisionnement actuel seront augmentées de 150, chaque homme en portera avec lui 180 au lieu de 120 sans que leur poids en soit augmenté.

M. Compère-Morel. Combien coûtera cette transformation ?

A l'extrême-gauche. Un milliard !

M. Driant. Je vais y arriver.

M. Bouveri. Et vous continuerez à protester contre l'augmentation des dépenses !

M. Driant. Avec le fusil automatique, la vitesse initiale sera de 250 mètres à la seconde, supérieure à celle du fusil allemand, et elle atteindra 1.000 mètres de vitesse initiale. Tout cela constitue une supériorité certaine, absolue, irrésistible dans la première rencontre, et tout est là puisque l'adversaire voudra en finir vite avec nous. (*Très bien ! très bien !*)

Laissez-moi vous rappeler, je vous en prie, un événement qui n'est pas encore bien éloigné de nous, l'affaire Schnäbelé qui nous a mis à deux doigts de la guerre.

J'étais à cette époque auprès du ministre de la guerre d'alors et, à certains indices inquiétants qui avaient précédé cette provocation de M. de Bismarck, il avait jugé que l'armement de l'armée française pouvait être amélioré de manière à lui donner dans les premières rencontres une supériorité marquée : il avait donc fait mettre en fabrication, et je crois même qu'il le fit avant le vote des fonds par la Chambre et en prenant l'avis de la commission du budget, 40.000 fusils Lebel. C'était une arme splendide pour l'époque et lorsque éclata l'affaire elle-même, ces 40.000 fusils, qui avaient été mis entre les mains de tous les bataillons de chasseurs des Vosges et de certains régiments du 6^e corps, ont certainement joué leur rôle dans le recul de l'Allemagne à cette époque.

Si nous étions dans la même situation avec le fusil automatique, si 50.000 ou 100.000 soldats français de la frontière étaient dotés de cette arme redoutable, ils auraient en eux-mêmes une confiance invincible ; et peut-être une considération comme celle-là serait-elle de nature à faire réfléchir l'Allemagne.

Vous m'objecterez la dépense. Je vous réponds d'abord que l'Allemagne vient de jeter sans compter 1 milliard dans le plateau de la guerre et 150 millions de dépenses annuelles ; quand il s'agit d'existence, on n'a

pas le droit de compter : le coût de notre armement nouveau n'atteindrait pas pareil chiffre ; il serait de 500 à 600 millions.

M. Messimy. 800 millions, avec les mitrailleuses.

M. Driant. Je ne conteste pas que le fusil automatique ne soit plus cher que le fusil actuel ; il coûtera 80 à 90 francs au lieu de 60. Mais j'en reviens à ce que je proposais tout à l'heure : ne le donnez pas à toute l'armée active ; n'en munissez que nos trois corps de couverture, les 6^e, 7^e et 20^e corps. Voilà des troupes admirables, qui sont les sentinelles de notre frontière, qui sont très fières de leur mission de sacrifice ; donnez-leur un armement supérieur, elles seront plus fières encore.

Le fusil automatique est plus délicat, me direz vous encore ? Les troupes qui en seront munies sont des troupes d'élite : elles accroîtront leur instruction en conséquence.

En 1846, on a donné à nos chasseurs de Vincennes une carabine particulière, la carabine à tige ; en 1854, on a donné à la garde impériale les premiers fusils rayés. On n'a pas parlé alors de l'inconvénient de la dualité d'armement.

On me dira encore : l'Allemagne vous suivra. Toutes les puissances, m'a-t-on déjà fait remarquer, ont mis au point dans leurs écoles de tir un fusil automatique, mais elles n'osent pas se lancer dans la dépense de fabrication : elles attendent qu'une armée commence et elles suivront aussitôt. Je réponds : c'est peut-être vrai pour les autres puissances ; pour l'Allemagne il n'en peut être ainsi, précisément parce qu'elle vient de faire ce sacrifice formidable de 1 milliard ; elle ne vous suivra pas dans la réfection d'armement ; elle ne le pourra pas, et nous garderons une avance qui suffira à nous préserver des risques de guerre jusqu'à ce que d'autres mesures de sécurité aient été prises. *(Très bien !)*

Je passe aux troupes de couverture, car leur renforcement est le deuxième moyen que j'ai l'honneur de proposer à la Chambre pour répondre à la loi militaire allemande.

C'est surtout à nos troupes de couverture que la loi de deux ans a été funeste. Je n'insiste pas sur cette loi, je préfère en chercher le remède.

Vous devez avoir sur la frontière de l'Est une troupe toujours prête à partir en une heure ; et pour réaliser cette indispensable condition, vous avez recours à des appels échelonnés de réservistes, notamment à l'époque où une classe vous manque. Ces appels échelonnés sont insuffisants. Ils sont, disais-je tout à l'heure, de 20 à 25 hommes par compagnie et portent les effectifs à 100 hommes à peine après le 1^{er} octobre. Pourquoi n'appellez-vous pas à cette époque critique ? Parce que vous

n'avez pas assez de casernements. Or je ne vous demande pas d'augmenter vos casernements dans l'Est : il y en a assez, certes ! mais ils sont insuffisants parce qu'à côté des 300 réservistes convoqués, vous avez simultanément, par régiment, 850 recrues. Ces recrues sont inutilisables jusqu'en février, et elles sont à deux pas de la frontière, encombrant vos casernes. Qu'en ferez-vous si la guerre éclate au mois de novembre ?

J'ai entendu dire par des officiers de Nancy : « En un mois on peut former un soldat français ; nous les emmènerions et la bataille achèverait leur formation ». Noble confiance, messieurs, mais j'ajoute : confiance imprudente et inadmissible.

La guerre moderne ne permet pas ces audaces ; nous ne sommes plus à l'heure de Valmy où il suffisait à des volontaires enthousiastes de mettre leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes pour impressionner l'armée prussienne et arrêter subitement les vieux soldats de Brunswick. Un bataillon d'infanterie qui, aujourd'hui, se livrerait à une manifestation de ce genre, serait fauché à quatre kilomètres et, en moins de quatre minutes par une batterie de 75, tirant par rafale.

Nous ne devons amener à l'ennemi le premier jour que des soldats confirmés.

Par conséquent, pour n'avoir pas à faire refluer en arrière ces recrues inutilisables, d'octobre à février, encombrant vos trains et vos routes, créant du désordre dans la zone d'opérations, gardez-les hors de la portée de l'ennemi pendant ces quatre mois. Réunissez-les dans les camps de l'intérieur ; faites-les instruire là par des cadres envoyés par leurs régiments d'affectation, cadres qui les ramèneront dans leur régiment leur instruction terminée.

M. Adrien Lannes de Montebello. Très bien !

M. Driant. Pendant ce temps, par des appels échelonnés et importants des réservistes de la région, c'est-à-dire excellents, à une époque où c'est un peu la morte saison pour l'agriculture notamment, vous tiendrez votre couverture à l'effectif nécessaire.

Voilà, messieurs, la solution que je me permets d'indiquer après le général Maitrot à cette importante question ; mais la nécessité demeure : il vous faut avoir là-bas un corps d'armée de deux divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, avec tous ses services, sur le pied de guerre, toujours prêt à partir dans le minimum de temps. Nous ne l'avons pas, parce que la mobilisation de notre couverture se fait en deux périodes.

J'y insiste, messieurs, il faut, pour un corps, supprimer l'appel des réservistes ; ils n'arriveront pas.

Enfin, vous devez constituer fortement la garnison de nos places de première ligne. Si j'osais introduire là, monsieur le ministre, une question qui viendra prochainement en discussion, je crois — celle du démantèlement de Lille — je vous dirais : ne démantelez pas Lille. Il y a entre Dunkerque et Maubeuge, un trou, un espace vide de 130 kilomètres. Lille a été le boulevard du Nord, il peut le redevenir. L'aile droite de l'armée allemande peut arriver par là et ne trouvera plus d'obstacle.

Cette question sera discutée plus amplement lorsque le projet viendra en délibération.

Je me borne à vous dire aujourd'hui : quand il s'agit de construire, c'est-à-dire de dépenser, il faut réfléchir longuement ; quand il s'agit de démolir, c'est-à-dire de jeter par la fenêtre 100 millions dépensés depuis la guerre — car Lille n'est pas une place de Vauban — il faut réfléchir plus longuement encore.

Messieurs, je n'ai fait qu'effleurer la question que je m'étais posée : « Quelle réponse faire à la loi allemande ? » Je ne veux pas prolonger ces observations. Il y a tout un côté de cette question — et c'est peut-être le plus important — que je ne puis pas entamer, car cet exposé me mènerait trop loin.

À côté de l'accroissement de notre force matérielle, à côté du renforcement de notre couverture, à côté du perfectionnement de notre armement, il y aurait bien des choses à dire sur l'exaltation des qualités guerrières, qui sont, en somme, le meilleur de notre part et la véritable supériorité de notre race.

La guerre, c'est un conflit de forces morales servies par des forces matérielles. (*Très bien ! très bien !*)

Et Dragomiroff, qui fut un grand éducateur, disait il y a quelques années : « Quoi qu'on puisse inventer, la guerre en dernière instance, c'est toujours l'homme face à face avec l'homme, c'est toujours l'homme avec ses grandeurs et ses faiblesses morales. »

La force morale, messieurs, elle remonte d'ailleurs, partout à cette heure, dans notre pays. Aidons à sa résurrection. Mais rien ne peut l'exalter plus, monsieur le ministre, que la pensée que vous agissez et que vous avez fait votre devise qui est à la base de la doctrine napoléonienne, une devise qui figure en tête de notre règlement de cavalerie : « De toutes les fautes qu'on peut commettre à la guerre, il n'y en a qu'une d'infamante, c'est l'inertie. »

Cette devise, elle peut s'appliquer aussi à la préparation à la guerre : devant le geste significatif de la loi allemande, le recours aux rêveries

du pacifisme et de l'humanitarisme devient puéril. Ce sont des chansons de torpeur, des berceuses qui ne sont plus de saison. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Raffin-Dugens. Allons donc !

M. Paul Aubriot. Nous n'y renonçons pas.

M. Raffin-Dugens. Nous n'y renonçons pas et nos frères, les socialistes, non plus. (*Rires ironiques au centre et à droite.*) Ils l'ont montré, d'ailleurs. Vous avez dit que l'augmentation de l'armée allemande avait passé devant le Reichstag sans protestation. C'est une erreur, nos amis ont fait tout leur devoir.

M. Albert Seydoux. Il ont protesté, mais l'augmentation a été votée tout de même.

N. Compère-Morel. Ils ont protesté et ils n'ont pas voté.

M. Driant. Ils marcheraient tout de même contre vous.

M. Compère-Morel. Ils ne marcheraient pas.

M. Ducarouge. Vous savez bien qu'ils ne marcheraient pas. Vous avez lu dans les journaux leurs déclarations.

M. Driant. Mon cher collègue, Bebel, le chef du socialisme allemand, a dit qu'en temps de guerre, les socialistes marcheraient comme un seul homme.

M. Compère-Morel. Notre camarade Bebel a tenu le langage que tiennent les socialistes du monde entier. Il a dit ce que nous disons nous-même, qu'au cas où une nation étrangère tenterait de briser notre indépendance nationale et de porter atteinte aux libertés conquises par nos ancêtres au prix de tant de souffrances et d'héroïsme, notre devoir de Français et de socialistes serait de prendre les armes, de résister, de nous défendre. Mais il a dit aussi, et nous le disons encore avec lui, qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, nous ne devons accepter de participer à une guerre de conquête et de porter la mort au delà de nos frontières. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers au centre et à droite.*)

M. Driant. Croyez-vous que la France cherche une guerre offensive, j'entends par là une guerre où elle attaquerait la première, où elle déclarerait la guerre la première ?

M. Compère-Morel. Mais tous les jours on voit les guerres coloniales qui sont des guerres offensives.

M. Raffin-Dugens. Qu'est-ce que nous sommes allés faire au Maroc ?

M. Driant. Alors ne marchez pas pour le Maroc, mais marchez pour la guerre contre l'Allemagne. (*Réclamations à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, je ne vous fais pas cette injure, vous, monsieur Raffin-Dugens, de croire que vous ne marcheriez pas ; vous seriez j'en suis sûr, parmi les meilleurs.

M. Raffin-Dugens. Nous le répétons, un socialiste allemand qui veut la paix est plus près de nous, et plus notre frère qu'un capitaliste français qui pousse à la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche et à droite.*)

M. Driant. Laissez-moi vous dire, mon cher collègue, que vous regretterez certainement vos paroles quand vous y aurez réfléchi.

M. Raffin Dugens. Je suis prêt à répéter ce que j'ai dit et nous le répéterons encore et partout.

M. Driant. Lorsque j'entendais M. Paul-Meunier nous parler de la conférence de la Haye et de tout ce qui pouvait en sortir...

M. Raffin-Dugens. Votre discours est une réponse au sien.

M. Driant. ...il me faisait l'effet d'un voyageur traversant une forêt remplie de brigands et jouant un air de flûte pour se donner du courage.

Nous n'en sommes plus là. Le geste d'Agadir a changé bien des choses.

M. Compère-Morel. Nos amis d'Allemagne ont protesté.

M. Driant. Quant à moi, je m'applaudis que ce geste ait été fait, car il a été le coup de tocsin réveillant le sentiment national.

M. Raffin-Dugens. Le sentiment chauvin !

M. Compère-Morel. Et nos amis ont fait entendre leur protestation socialiste.

M. Driant. La France l'a entendu ce tocsin, si vous ne l'entendez pas, et le salut viendra précisément de ce qu'elle l'a entendu à temps. Aujourd'hui, soyez-en bien convaincus, et que certains en prennent leur parti, ce n'est pas du côté de la conférence de la Haye qu'elle tourne ses regards, c'est vers son armée. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. le Président. La parole est à M. Joseph Reinach.

M. Joseph Reinach. Messieurs, les très intéressantes observations de M. le commandant Driant, facilitent singulièrement la tâche que je m'étais proposée. Notre collègue vous a exposé les faits, il vous a apporté des chiffres qui ne sauraient être contestés.

L'une des conséquences de la loi qui a établi le service de deux ans, c'est, ainsi que vient de le dire M. le Commandant Driant, qu'entre la classe, celle qui est appelée sous les drapeaux, a été suffisamment ins-

truite, exercée pour être mobilisable, nos régiments ne disposent plus, en vue de la mobilisation, que de la moitié environ de leurs effectifs....

Si la guerre éclate soudainement pendant cette période, si elle surgit brusquement comme un orage, au mois d'octobre ou au mois de novembre ou de décembre, que ferez-vous de vos recrues des troupes de couverture, de ces fantassins qui commencent à peine à connaître le maniement des armes, de ces cavaliers surtout qui commencent à peine à monter à cheval ?

C'est l'évidence, messieurs, que ces jeunes soldats sont inutilisables...

Il va donc falloir évacuer sur l'arrière ces recrues non mobilisables qui ne seraient pour les troupes de couverture, je le répète, qu'un *impedimentum*, un embarras, un véritable péril. Mais comment les évacuer ?

Dans une remarquable étude qu'il a récemment publiée et à laquelle M. le Commandant Driant s'est déjà référé, M. le général Maitrot, ancien chef d'état-major du 6^e corps se demande, comme je le fais, de quelle façon ces troupes pourraient être évacuées. Quelque procédé qu'il examine, il se heurte à des difficultés presque insurmontables : « Par chemin de fer ? Aura-t-on assez de trains de retour pour les enlever ? Par étapes ? Mais leur mouvement sera interminable. Ces jeunes soldats ne peuvent de toute façon partir seuls ; il faudra des cadres de conduite pour les accompagner. Où prendre ces cadres ? Les prélever sur les unités actives déjà si pauvres en gradés ? Ce serait compromettre leur solidité. Puis, où conduire ces recrues ? Tous les casernes de la région sont bondés par suite de l'afflux des réservistes et des territoriaux ; les petits dépôts des corps n'ont pas les ressources suffisantes pour les loger. Faudra-t-il les cantonner chez l'habitant ? »

Mais, messieurs, ce n'est là encore que la partie la moins inquiétante du problème. Car, enfin, si graves que soient la confusion et le désordre que créera à l'arrière l'évacuation de ces recrues, à quelque procédé qu'on s'arrête, il y a quelque chose de plus grave encore, de beaucoup plus grave, c'est la conséquence immédiate de cette évacuation, à savoir, dans tous les régiments de couverture, la réduction de leur effectif, d'un effectif renforcé, cela est entendu, mais tous ces régiments ne sont pas moins diminués dans des proportions considérables, et ils le sont au moment précis où vous aurez à leur demander le plus grand effort. Quelle offensive pourrez-vous tenter avec ces compagnies, ces escadrons, ces batteries ainsi réduits ? A quelle défensive affaiblie serez-vous condamnés ? (*Très bien ! très bien.*)

J'entends bien que l'infanterie allemande se trouvera dans une situation analogue à la nôtre, puisque le service y est également de deux

ans. Cependant l'effectif des régiments de couverture allemande est normalement un peu plus fort que le nôtre, il est de 160 hommes de troupe par compagnie, de 640 par bataillon, et leur encadrement est plus nombreux. Mais, surtout, l'Allemagne a conservé le service de trois ans pour la cavalerie et pour son artillerie à cheval, de sorte que, dans l'hypothèse où je me place, ses escadrons et ses batteries, s'ils évacuent leurs recrues, ne seront réduits que d'un tiers, et non pas de moitié environ, comme les nôtres. L'escadron allemand pourra disposer de 130 à 140 sabres, la batterie allemande de 130 artilleurs environ.

Ai-je besoin de dire quelle est l'importance, pour une offensive brusquée, d'une immense cavalerie franchissant d'un bond la frontière, s'abattant comme une nuée sur une région où elle se heurtera assurément à une résistance acharnée, mais où elle aura tout de suite pour elle la supériorité du nombre, une supériorité peut-être écrasante ?

Je rappelle que, de part et d'autre, les troupes de couverture ont été mobilisées avant l'arrivée de leurs réserves. Le problème ne se poserait pas si, de part et d'autre, les troupes d'extrême frontière avaient reçu leurs réserves. Le problème se pose du fait qu'elles ne les ont pas reçues, mais que l'Allemagne a conservé pour sa cavalerie et pour son artillerie à cheval le service de trois ans.

Voilà le problème ; comment le résoudre ? Voilà le danger ; comment y parer ?

Deux solutions ont été proposées.

La première consiste à revenir sur la loi du 21 mars 1905, à rétablir pour la cavalerie et l'artillerie à cheval le service de trois ans.

Sous certaines conditions, je serais très volontiers favorable au service de trois ans pour la cavalerie. De toute évidence, l'instruction du cavalier demande plus de temps que celle du fantassin. Il ne s'agirait d'ailleurs que d'un contingent annuel de 13.000 recrues, soit 6 p. 100 du contingent annuel, puisque le service de trois ans, donnant trois classes, permettrait d'abaisser de 20 à 13 mille le contingent actuel de la cavalerie. On pourrait en conséquence disposer pour l'infanterie de 7.000 hommes par an, de 14.000 hommes pour les deux classes. Les 13.000 cavaliers qui feraient 3 ans de service, toucheraient une solde spéciale et seraient privilégiés pour les emplois civils. Ils s'engageraient volontairement ou ils seraient désignés par le sort. On pourrait, en outre, les exempter d'une ou de deux périodes de réserve.

Mais cela dit, messieurs, je n'aperçois encore ni dans cette Chambre ni au Sénat, une majorité pour modifier dans ce sens la loi de 1905, pour porter même une légère atteinte au principe d'égalité qui domine nos lois de recrutement.

Et, en second lieu, le remède ne serait que très partiel ; car, assurément, avec le service de 3 ans, la cavalerie et l'artillerie à cheval disposeraient, dès la première heure de la mobilisation, de deux classes entières : avantage considérable, aucun doute n'est possible à cet égard ; mais l'infanterie et l'artillerie montée continueraient à ne disposer que d'une seule classe mobilisable, dans l'hypothèse d'une guerre qui éclaterait brusquement, et vous rencontreriez toujours les mêmes difficultés pour l'évacuation des recrues inutilisables des trois armes, infanterie, cavalerie, et artillerie.

Je me permets de croire, messieurs, qu'il existe une autre solution du problème, solution plus générale, plus complète, offrant cet autre avantage d'être immédiatement réalisable sans qu'il soit nécessaire de toucher à la loi de 1905 ; ce que je demande à M. le ministre de la guerre, c'est de mettre à l'étude le retour, pour nos trois armes, au système napoléonien des troupes d'extrême frontière.

M. Vazeille. Au service de 7 ans !

M. Joseph Reinach. Il ne s'agit pas du service de sept ans ; le système napoléonien des troupes d'extrême frontière, le voici en deux mots : ne faire compter à ces troupes que des hommes en état de faire la guerre, ne faire rejoindre ces troupes par leurs recrues qu'une fois l'éducation militaire des recrues suffisamment avancée.

Napoléon aimait à ramener le génie militaire au bon sens. C'est au coin du bon sens, d'un bon sens souverain que sont marquées les plus fameuses conceptions de Napoléon, soit sur le champ de bataille, soit dans la préparation à la guerre. Il me semble bien que c'est au coin de ce bon sens qu'est marqué le système napoléonien des troupes d'extrême frontière. Quel est le rôle particulier, quelle est la mission propre de ces troupes ? D'être prêtes à tout instant à partir en campagne, à aller au feu, à résister aux attaques inopinées, à prendre l'offensive. Dès lors, comment les composer sinon de soldats toujours en état de faire la guerre ?

Ce n'est pas à ceux d'entre vous qui ont lu et relu la correspondance de Napoléon, que j'ai besoin de dire avec quelle attention sévère il n'a cessé de veiller à cette forte constitution de ses troupes de premier choc.

Il avait surveillé le rendement de la conscription avec cette rigueur, cette dureté qui lui faisait dire : « J'ai cent mille hommes de rente. »

J'ai ici une lettre qu'il adressait de Fontainebleau, le 15 novembre 1807, à M. Cretet, ministre de l'intérieur. Il s'y plaint qu'un certain nombre de conscrits de divers départements n'aient pas encore rejoint.

« Je vois, dit-il, que le département de la Somme doit encore 116

hommes de la levée 1810 ; celui de la Seine, près de 300 sur la même levée ; celui du Puy-de-Dôme, 900 ; celui de l'Escaut 100. » Son énumération achevée, il s'exprime ainsi :

« Je désire que vous écriviez aux préfets de ces départements que je vois avec peine qu'ils doivent tant sur la conscription et priez les de prendre des mesures pour que le déficit soit promptement rempli. Vous me ferez connaître la réponse que vous feront les préfets. Que j'apprenne que le premier janvier tout cela aura rejoint. »

« Tout cela » est un mot terrible, l'un des plus terribles qui soit tombé des lèvres d'un conquérant. Mais si impitoyable que soit Napoléon sur le chapitre de la conscription, il n'emploie les hommes qu'elle leur donne qu'après les avoir exercés, instruits, qu'après en avoir fait des soldats. Ces recrues, il ne les envoie à la frontière que leur éducation une fois terminée. C'est ce système dont je me permets de recommander la reprise à M. le ministre de la guerre.

M. le Président. La parole est à M. le général Pédoya.

M. le général Pédoya. Messieurs, l'augmentation d'effectif que vient de recevoir l'armée allemande a produit dans le pays une sérieuse émotion. Pour justifier cette augmentation, un ministre a dit à la tribune du Reichstag :

« Nous voulons nous prémunir contre les intentions guerrières de la France et rétablir l'équilibre entre les forces allemandes et les forces françaises. »

L'augmentation que vient de décider le Reichstag comprend : 17 bataillons d'infanterie, 106 compagnies de mitrailleuses, 30 batteries d'artillerie, 2 régiments de cavalerie, 4 bataillons de pionniers et quelques unités de moindre importance.

Mais une autre mesure, dont on parle moins et qui a une importance considérable, est l'ordre de donner des effectifs renforcés à 123 bataillons et 111 batteries, cette double augmentation des forces allemandes devra être réalisée à la date du 1^{er} octobre prochain.

Laissez-moi vous dire encore, messieurs, que, malgré l'augmentation de l'artillerie que nous avons votée, en juillet 1909, nous nous trouvons dans une situation fâcheuse, puisque nous nous présenterons sur les théâtres d'opérations avec 1.400 canons, exactement 1.360 canons de moins que l'armée allemande. Je me borne à vous signaler cette infériorité. (*Mouvements divers.*)

Le dispositif donné aux nouvelles forces allemandes sur notre frontière est évidemment un dispositif d'attaque. On a créé un corps d'armée à Sarrebourg pour servir de liaison entre les corps d'armée de Strasbourg et de Metz. Il fallait couvrir les flancs de ces corps d'armée.

On a décidé pour cela que la division d'infanterie de Trèves, qui appartient au 8^e corps d'armée, et la division d'infanterie de Colmar-Mulhouse, qui appartient au 14^e corps, seraient placées sous les ordres du général qui doit commander cette masse. Ainsi donc nous aurons une masse de quatre corps à effectifs renforcés, avec chevaux au complet, prêts à envahir la frontière. On a voulu que le général qui commande ces forces se trouve en permanence dans une frontière même, au lieu de se trouver à Berlin, pour pouvoir agir dès la réception d'une dépêche télégraphique.

Vous voyez combien la situation est grave et mérite toute notre attention.

Sur un point j'appelle l'attention de M. le ministre de la guerre — il y a un certain malaise dans le corps des sous-officiers.

Je n'en veux d'autre preuve que celle-ci : il y a quelques années, pour une place, vous aviez dix demandes ; à l'heure présente ce n'est pas dix demandes c'est à peine deux qui sont formulées. J'ai eu le regret de voir au *Journal officiel* d'hier une quantité de régiments pour lesquels on indique des vacances. Les demandes correspondent à peine à l'offre. C'est une crise des sous-officiers qui se prépare ; il est temps d'aviser. Si une crise se prépare pour les sous-officiers, il existe déjà une crise grave et indéniable, c'est celle des officiers. A l'heure actuelle la jeunesse a gardé son esprit aventureux, son esprit guerrier, mais elle ne veut plus venir dans l'armée.

En voici la preuve. Il y a dix ans ; les candidats à Saint-Cyr étaient au nombre de 1.874 pour 300 admissions. On pouvait faire une sélection, choisir les meilleurs. Cette année, il y avait 880 candidats pour 390 places. Il n'y a plus moyen de faire une sélection. Et dans ces 880 candidats il faut compter des jeunes gens qui se sont fait inscrire alors qu'ils n'avaient pas le diplôme de bachelier, espérant l'avoir à la session de juillet, avant l'examen définitif.

Vous voyez combien la crise à ce point de vue est aiguë : nous avions six candidats pour une place, aujourd'hui nous n'en avons pas deux. La situation n'est pas meilleure pour les sous-officiers, ils ne veulent plus de l'épaulette ; alors qu'il y a dix ans, il y avait 714 candidats pour 240 places, cette année il y a 380 candidats pour 200 places.

M. Driant. Il y a dix ans, dites-vous ? C'est-à-dire depuis que votre parti est au pouvoir. C'est lui qui a amené cette situation.

M. le général Pédoya. Ne faisons pas intervenir la politique dans ces questions, où elle n'a rien à voir !

M. Driant. Faites donc votre *mea culpa*.

M. le général Pédoya. Mais non. Quand vous voudrez aborder la question du recrutement des officiers sous l'empire, la royauté et la république, je serai à votre disposition. Nous verrons si leur situation était meilleure.

M. Driant. Mon général, c'est une constatation que vous faites vous-même ; vous dites qu'il y a dix ans, il y avait 1.800 candidats à Saint-Cyr et que, aujourd'hui, il n'y en a plus que 800. Pourquoi les jeunes Français ne veulent-ils plus se présenter dans nos écoles militaires, aussi bien à Saint-Maixent qu'à Saint-Cyr ? C'est parce vous avez enlevé toute considération à l'officier.

M. le général Pédoya. Je vais le dire.

M. Vazeille. C'est parce que les jeunes gens préfèrent entrer dans les carrières où l'on travaille.

M. Driant. On travaille dans l'armée, messieurs, mais on y tient son rang dans la nation et on ne l'a plus. Aujourd'hui, vous êtes obligé d'en convenir. C'est un *mea culpa* que vous faites à la tribune.

M. le général Pédoya. Rappelez-vous que le gouvernement royaliste a renvoyé en une seule fois 162 généraux parce qu'ils n'étaient pas suffisamment royalistes. Quand vous voudrez aborder cette question, je vous répondrai. Mais laissez-moi continuer.

Je vais parler de la considération de l'armée et vous verrez que je ne me gênerai pas pour dire ce que j'en pense. (*Parlez ! Parlez !*)

A Saint-Maixent, il y a dix ans, il y avait 714 candidats ; aujourd'hui il y en a 240 et, cette année-ci, nous avons 380 candidats pour 200 places. Je dois ajouter que, sur ces 380 candidats, il y en a un certain nombre qui se présentent en même temps à l'école d'administration de Vincennes, et qui, s'ils sont reçus aux deux écoles, opteront pour l'école d'administration.

L'école polytechnique se recrute plus aisément ; les jeunes gens qui entrent dans cette école ont le secret espoir d'obtenir des emplois civils et, s'ils ne les obtiennent pas, ils démissionnent, ce qui a fait dire à notre distingué rapporteur :

« C'est une véritable épidémie de démissions qui sévit sur les jeunes gens de l'école de Fontainebleau et surtout de polytechnique. »

On nous a affirmé que, cette année, le nombre des démissions s'élevait à 40 p. 100.

Partout il y a déficit d'officiers. L'armée coloniale avait besoin de 40 officiers. Savez-vous combien elle en a trouvé ? 15. Evidemment il y a là des causes à rechercher et des remèdes à apporter.

Le nombre des vacances, dans le grade de lieutenant, M. le Rappor-

teur nous le dit, est de 1.230 et les raisons que donne l'administration de la guerre d'après le rapport de M. Clémentel ne peuvent nous donner satisfaction.

C'est la réserve spéciale. Prochainement dans la discussion des chapitres, nous aborderons la question de la réserve spéciale, que j'ai toujours combattue à cette tribune et que je combattrai encore. Il y a encore la question du Maroc. Je sais bien qu'il a fallu envoyer des officiers au Maroc mais je vous demande de ne pas dégarnir l'armée de terre au profit du corps d'occupation du Maroc. Ce n'est pas au Maroc que se décideront les destinées de la France mais bien sur le continent. Par conséquent laissons à notre armée toute la force qu'elle doit avoir. (*Applaudissements.*)

La situation de nos régiments n'est pas satisfaisante même dans l'Est, où j'ai été non comme député ou comme général, mais en homme voulant se renseigner. J'ai constaté dans tous les régiments une pénurie sérieuse d'officiers. Je ne vous en citerai qu'un cas :

J'ai vu un régiment à la manœuvre. L'effectif des compagnies, m'a-t-il été dit, variait entre 160 et 165 hommes.

Il y avait un officier par compagnie et certaines compagnies n'en avaient pas, en dehors du capitaine. C'est vraiment trop peu. L'instruction ne peut pas se faire dans de telles conditions. C'est une situation à laquelle il faut porter remède.

On s'en est occupé, je le sais, mais comment ? Vous avez d'abord admis que le dixième des officiers serait pris parmi les sous-officiers et pourrait être nommé sans examen. Cela n'a pas suffi. Vous avez alors forcé la proportion jusqu'au cinquième. Pour l'armée coloniale, on est même allé jusqu'au tiers.

Pour l'artillerie, où vous manquez d'officiers, vous avez également adopté la proportion du cinquième, puis vous avez emprunté à l'infanterie 150 officiers. Cet emprunt ayant été insuffisant, vous venez de faire rendre un décret permettant de nommer sans examen 30 sous-officiers en plus du cinquième. Ne voyez-vous pas là un danger ?

Toutes les mesures prises jusqu'à ce jour prouvent combien la situation est grave ; elles ont pour résultat d'abaisser la valeur intellectuelle et technique de l'armée au moment où la guerre devient de plus en plus scientifique et alors que nous appelons sous les drapeaux toute la jeunesse intelligente française.

Quelles sont les causes du découragement qui existe dans l'armée ? J'arrive à la question de M. Driant et je vais y répondre.

D'abord, monsieur le ministre, l'armée attendait autre chose que

des décrets sur le droit d'écrire, sur les tables ou sur la permanence d'un officier dans casernes.

Elle attend la solution à des questions d'une tout autre importance et qui la touchent davantage.

Elle demande qu'on fasse une loi sur l'avancement qui empêche les officiers de rester quatorze ans et demi dans le grade de lieutenant et seize ans et demi dans le grade de capitaine.

Elle demande que l'on revise la loi des retraites ; elle attend cette revision avec la plus grande impatience ; et elle demande que l'on mette les officiers dans les mêmes conditions — pas davantage mais pas moins — que les fonctionnaires civils. (*Très bien ! très bien !*)

Si je vous lisais les chiffres que j'ai dans mon dossier, vous verriez quelle différence il y a entre un fonctionnaire civil et un officier, à ce point de vue.

Sur divers bancs à gauche. Lisez ! lisez !

M. le général Pédoya. Je vais vous donner quelques chiffres ; ils suffiront. Je les prends au *Journal officiel*. Voici un professeur de lycée, qui, à quarante ans de services, a 5,333 fr. de retraite ; un colonel, après quarante-deux ans de service, 5.250 francs ; un chef de bataillon, avec soixante-treize ans de services avec campagnes et blessures, n'a que 4.000 fr., soit 1.400 fr. de moins. Un conservateur des hypothèques, à trente-sept ans de services, a 4,000 fr. de retraite ; un capitaine d'artillerie, sortant de polytechnique, avec trente-cinq ans de services, a 2,550 fr. de retraite ; un capitaine de génie, à trente ans de services, a 2,300 fr. de retraite ; un percepteur, 6,000 fr., avec trente ans également de services. J'ai pris ces chiffres au *Journal officiel*. Ces chiffres comparatifs suffisent.

M. Driant. Voulez-vous me permettre de vous soumettre une observation ?

M. le général Pédoya. Volontiers.

M. Driant. Mon général, vous avez cité des chiffres. Lorsque nous sommes entrés dans l'armée, nous avions des soldes bien inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui, et de même les retraites. Nous y sommes cependant entrés avec enthousiasme, et nous y sommes restés dans les mêmes sentiments parce que l'armée, à ce moment, tenait dans le pays la place qui doit être la sienne.

Mais le jour où M. Clemenceau, par son décret de 1907..

M. le général Pédoya. Je vais le dire.

M. Driant... a mis un général commandant un corps d'armée, un chef appelé à conduire 50.000 hommes au feu, après un préfet, c'est-à-

dire un homme qui a servi son pays pendant quarante-cinq ans après un jeune homme qui, en quarante-huit heures, peut être fait et défait par un ministre, ce jour-là, M. Clemenceau a humilié l'armée, il l'a fait descendre du piédestal où l'avait toujours maintenu la nation et, depuis, vous n'avez plus retrouvé le même enthousiasme chez les futurs officiers : vous n'avez plus de candidats pour vos écoles.

M. le général Pédoya. Je ne puis pas tout dire à la fois. Je vais aborder cette question, si vous me le permettez.

M. Driant. Je serai très heureux de vous entendre.

M. le général Pédoya. Je le dis sans détour : l'armée ne jouit plus dans le pays et auprès des pouvoirs publics de la considération qu'elle avait autrefois.

M. Raffin-Dugens. Auprès du pays peut-être ! Mais pas auprès des pouvoirs publics.

M. le général Pédoya. Auprès des pouvoirs publics, j'en donnerai des preuves quand vous voudrez, tout de suite, si cela vous plaît. (*Parlez ! parlez !*)

Soit ! Je n'en donnerai qu'une preuve, je pourrais en donner dix, si on y tient.

Dernièrement, il y a eu à Paris une grande fête pour l'arrivée de la reine de Hollande. L'armée était à l'arrivée et le surlendemain à la manœuvre. Vous savez le temps qu'il a fait ; les effets, les épaulettes, les plumets ont été détériorés, et leur remplacement entraîna pour les officiers une dépense appréciable. Le soir, il y avait une représentation de gala à l'Opéra, l'armée aurait dû y avoir sa place. Savez-vous ce que j'ai constaté ? L'armée n'était pas jugée digne d'assister à cette fête ! Je n'ai trouvé dans tout l'Opéra, ni capitaines, ni colonels, ni généraux, ni même les membres du conseil supérieur de la guerre ; sur 2.400 places, aucune pour l'armée.

M. Raffin-Dugens. Nous n'y étions pas nous autres. (*Exclamations*).

M. le général Pédoya. Parce que vous n'avez pas voulu y aller.

M. Dubarle. Très bien ! général.

M. le général Pédoya. J'ai constaté qu'il n'y avait personne. Oh ! si ! dans une baignoire de 6 places, la baignoire n° 2, je précise, on avait dissimulé un général de division, un général de brigade et deux colonels. Je l'ai constaté moi-même, car j'aime à faire des enquêtes. Mais ce qui m'a frappé le plus, c'est le fait suivant. Il y avait ce soir-là, à l'Elysée, un dîner de 250 couverts. Après le dîner, 249 convives se rendirent à l'Opéra ; seul, le généralissime de l'armée française n'était pas invité au gala et a dû rentrer chez lui.

J'estime qu'il y a là un oubli singulier et contre lequel je m'élève
(*Très bien ! très bien !*)

M. Emmanuel Brousse. Vous faites le procès du protocole.

M. le général Pédoya. Voulez-vous que je cite un autre fait ?

Je suis monté au poulailler, où j'ai trouvé trois capitaines. Je leur ai demandé : Comment êtes-vous ici ? Ils m'ont répondu :

« Les élèves de l'école polytechnique et de Saint-Cyr ont reçu des cartes. Quand ils ont vu que leurs officiers n'en avaient pas, ils sont venus nous en offrir. Voilà comment nous sommes ici ».

Permettez-moi de citer un autre fait. Je me suis rendu à la manœuvre de Satory, car je suis toujours un peu cocardier et j'ai la manie d'aller voir les manœuvres. J'y ai rencontré une dame accompagnant deux petits enfants de sept à huit ans ; ils étaient, par la pluie, au milieu de la foule, et faisaient des efforts pour apercevoir la revue. J'ai remarqué qu'un officier avait parlé à cette dame. Pensant que c'était la femme d'un officier, j'allai à elle et lui demandai pourquoi elle n'entraît pas dans les tribunes au lieu de rester sous la pluie. Elle me répondit :

« Mes enfants ont voulu voir défiler leur père qui est capitaine ; mais nous n'avons pas pu obtenir de carte d'entrée ».

Je lui donnai avec plaisir, sans la connaître, deux cartes qui me restaient.

En me remerciant, elle ajouta :

« A Versailles, toutes les femmes de concierge, et d'autres encore, que je ne qualifierai pas, en ont reçu ; les femmes d'officiers et les femmes de sous-officiers seules n'en ont pas ! »

La diminution de la considération que l'on avait autrefois pour l'armée est due, comme l'a dit M. Driant, au décret de 1907. Ce décret a eu des effets funestes. Voilà un officier âgé de cinquante ans, décoré, qui doit le salut à un administrateur adjoint, qui, la veille était soldat sous ses ordres et qui a été nommé à vingt et un an, sans examen, par protection peut-être. Voici un colonel, commandeur de la Légion d'honneur, âgé de soixante ans ; il doit sa première visite à un sous-préfet de vingt-cinq ans à qui il doit présenter ses hommages. Les généraux membres du conseil supérieur de la guerre, le généralissime, celui même à qui seront confiés l'honneur et le salut du pays, a rang après le dernier des préfets.

En Afrique, il y a vingt-trois catégories de fonctionnaires ayant rang de préséance ; quel est le rang du colonel commandant d'armes ? C'est le vingt-quatrième. Aussi les Arabes, qui ont surtout le respect de la hiérarchie, des grades et de l'autorité militaire disent-ils :

« Mais alors, l'armée n'est plus rien ! » (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le baron des Lyons de Feuchin. Vous parlez en général.

M. Driant. Là je vous retrouve.

M. le général Pédoya. Vous me retrouverez toujours lorsqu'il s'agira du pays et de l'armée.

M. Driant. Vous avez fait du chemin de mon côté depuis deux ans.

M. le général Pédoya. Non ! au point de vue de l'armée, je reste toujours le même ; au point de vue politique, je reste toujours avec mes amis de ce côté de la Chambre. (*L'orateur montre la gauche.*)

M. Duclaux-Monteil. Nous ne parlons pas de politique en ce moment.

M. le général Pédoya. Ainsi le décret dont je parle a été funesta ; il a plus fait que toute autre mesure pour éloigner de l'armée les sympathies qu'elle rencontrait jadis.

Tout le monde s'en aperçoit, surtout en Algérie.

Avec leur mentalité particulière, les Arabes, lorsqu'ils voient un colonel commandant d'armes, commandeur de la Légion d'honneur, venir au vingt-quatrième rang sur la liste des autorités, sont portés à avoir moins de respect pour lui. (*Applaudissements.*)

Je termine en disant :

Il y a en ce moment une modification incontestable dans l'esprit de l'armée. L'esprit du devoir et l'esprit du sacrifice subsiste toujours parmi les officiers, mais le fanatisme, l'amour du métier se meurt.

Il vous appartient, monsieur le ministre, de lui donner une vie nouvelle. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. Millerand, ministre de la guerre. Je demande à la Chambre la permission de répondre immédiatement à certaines considérations générales du plus haut intérêt et à certaines questions graves qui m'ont été posées au cours de cette séance par les trois orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Dans le beau et substantiel discours qu'il a prononcé vendredi dernier au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, M. le président du conseil, en exposant l'état de notre politique extérieure, a établi qu'il n'y avait aucune raison de concevoir de craintes sur le maintien de la paix auquel est si fortement attachée la démocratie française.

Si rassurante que soit cette situation, le devoir élémentaire, primordial, du ministre de la guerre n'en demeure pas moins d'agir comme

si, à tout moment, la paix pouvait être troublée. (*Très bien ! très bien !*)

La préparation à la guerre est le but qu'il doit avoir sans cesse devant les yeux, et tous ses efforts doivent tendre à ce que, à chaque heure, l'armée soit prête à passer, sans trouble et sans heurt, du pied de paix au pied de guerre.

C'est en m'inspirant de cette pensée que j'ai réglé ma conduite depuis mon arrivée au ministère de la guerre, et que j'ai essayé, par une série de mesures, d'accroître l'autorité du commandement, d'augmenter, par une conséquence nécessaire, ses responsabilités et en même temps de resserrer les liens de confiance mutuelle qui, à tous les rangs de la hiérarchie, doivent exister entre tous les membres de l'armée.

Mais à côté des problèmes d'ordre moral qui ne sont pas les moins importants, d'autres doivent également retenir l'attention du ministre de la guerre.

Serrant de près le problème, les trois orateurs précédents m'ont tour à tour demandé si le vote de la nouvelle loi militaire allemande n'appelaient pas de notre part l'adoption de certaines mesures.

Il n'est peut-être pas excessif de dire que la nouvelle loi allemande de 1912 constitue l'effort militaire le plus considérable demandé à l'Allemagne depuis 1871. On en évalue le coût à une somme de 610 millions de francs, échelonnée de 1912 à 1917. Elle se traduit en premier lieu par la création, dès le temps de paix, de deux corps d'armée qui étaient déjà constitués en temps de guerre ; par la réalisation immédiate d'augmentation qui n'étaient prévues, dans le quinquennat, que pour 1914 ; par une augmentation d'effectifs qui, tout compris, atteindra environ 45.000 hommes ; enfin, par une mesure qui a été représentée par le ministre de la guerre allemand comme la mesure capitale de la loi nouvelle : le renforcement des cadres complémentaires.

Vue d'ensemble, la loi militaire nouvelle constitue moins encore un accroissement numérique des forces mobilisées qu'un perfectionnement certain de l'outil de guerre de l'Allemagne.

Pour y répondre et notamment pour parer à la diminution de nos troupes de couverture dans la période où les recrues ne sont pas mobilisables — inconvénient qui, je tiens à le noter, ne nous est pas particulier — on a renouvelé ici — c'est mon honorable ami M. Joseph Reinach, dans un discours extrêmement nourri et intéressant, une proposition qui, il l'a indiqué lui-même, a déjà été à plusieurs reprises, étudiée par l'état-major.

En quoi consiste-t-elle ? Au bref, à faire instruire par les troupes de

l'intérieur toutes les recrues qui seraient ensuite, une fois formées, envoyées aux troupes de couverture.

J'ai tenu, à nouveau, à recueillir sur une proposition qui, je le répète, n'est pas nouvelle et ne surprend pas les chefs militaires, leur avis motivé, et une fois de plus j'ai constaté que cette proposition, à certains égards séduisante, se heurte à deux objections capitales. La première, c'est que cet envoi des recrues une fois formées aux troupes de couverture aurait pour résultat immédiat, en réunissant des chefs et des soldats qui ne se connaissent pas, de supprimer pendant une période relativement longue, qui pourrait être la période critique, la cohésion indispensable à des troupes et particulièrement à des troupes de couverture. Et cette mesure aurait ce second résultat, non moins troublant que le premier, d'enlever aux corps d'armée de l'intérieur, à ceux qui auront, le moment venu, à fournir l'effort décisif, tous leurs soldats, tous leurs bons éléments et de les laisser, pendant un certain temps, réduit à des réservistes et à des soldats de moins d'un an.

J'ajoute, et c'est mon dernier mot, qu'une transformation de cette nature, qu'un bouleversement aussi complet ne saurait, à mon sens, être envisagé en ce moment.

Est-ce à dire, messieurs, si je suis d'accord avec les chefs militaires responsables pour écarter en ce moment cette mesure, qu'il n'y ait rien à faire ? Loin de là. C'est tout un programme au contraire, dont je vous demande, en quelques mots très concis et aussi clairs que possible, à vous faire connaître au moins les têtes de ce chapitre.

On l'a dit tout à l'heure avec raison, nous ne pouvons guère songer, hélas, à augmenter notre effectif, au moins d'une manière directe : la matière manque. Mais le résultat que nous ne pouvons obtenir directement, comme nos voisins, nous pouvons peut-être y aboutir, au moins pour une part, par un certain nombre de procédés que je demande la permission de vous indiquer en quelques mots ; tout d'abord, répondant à une préoccupation très légitime dont M. Joseph Reinach notamment s'est fait l'interprète, je ne crois pas pour ma part, pas plus que l'honorable général Pédoya, qu'il y ait lieu en ce moment de songer à rétablir le service de trois ans, ne fût-ce que pour les armes dont M. Joseph Reinach s'est borné à parler : cavalerie et artillerie à cheval. Je suis au contraire convaincu qu'il faut, pour ces armes en particulier, travailler à accroître le nombre des soldats à long terme et que nous pouvons y arriver. Oui, nous pouvons augmenter le nombre des engagements, des réengagements, autoriser des commissionnements s'appliquant par exemple aux ordonnances, aux employés sédentaires, aux troupes d'administration.

Il nous faudra des crédits pour l'application du programme que je vous présente. C'est une condition, hélas, indispensable et il ne faudra pas regretter l'argent ; la nation ne le regrettera certainement pas s'il est bien employé et s'il augmente la sécurité. (*Applaudissements*).

Il faudra donc des crédits, il faudra aussi — et les textes sont en ce moment même étudiés à l'état-major — préparer des modifications dans ce but à la loi organique de 1905.

Un autre procédé permettant d'accroître nos effectifs consiste à user des ressources en hommes que nous offrent nos possessions africaines. Il faut le faire avec beaucoup de prudence et de tact. Il ne faut pas hésiter à le faire et c'est ainsi que, notamment en ce qui touche les troupes noires, je me suis mis d'accord avec M. le ministre des colonies pour utiliser, et cette année et l'année prochaine, un effectif assez élevé d'hommes demandés à l'Afrique occidentale française qui nous apporteront pour l'Algérie et surtout pour le Maroc un secours précieux. (*Très bien ! très bien !*)

Enfin, il est une troisième ressource qui va nous être fournie par le vote du projet sur le recrutement de l'armée de mer, ressource modeste, mais dont vous me permettez au passage de faire état. Cette loi réduira de 1.000 hommes environ le prélèvement annuel de la marine sur le contingent et surtout elle donnera à la mobilisation 20.000 hommes environ de plus à l'armée de terre, deux tiers de réservistes et un tiers de territoriaux.

Il est, messieurs, une autre manière d'augmenter dans la réalité le chiffre de nos effectifs ; c'est de ne laisser inutilisée aucune des ressources en hommes que nous fournit la métropole. A l'heure actuelle, sur treize classes de réserve, il n'en est que six employées dans les régiments de l'armée active. Est-ce que, par hasard, nous pourrions renoncer à utiliser, et de la manière la plus intensive, les sept autres classes ?

Quelles est donc leur valeur ? J'ai eu, il y a quelques semaines, l'occasion d'assister, au camp de Sissonne, à des exercices de quelques-unes de ces classes, de régiments de réserve exclusivement composés de réservistes. J'ai reçu les rapports d'officiers généraux qui, en d'autres camps, ont passé en revue des régiments de réserve tels que ceux que j'avais vus moi-même. L'impression est unanime ; ce sont des troupes décisives, à une seule condition : c'est qu'elles soient encadrées (*Applaudissements*) ; c'est que ces forces de réserve, composées d'hommes dans la force de l'âge, qui, au bout de huit jours passés dans les rangs, ont recouvré tout leur esprit militaire, aient, pour les guider, non seule-

ment des lieutenants-colonels à la tête des régiments, des commandants à la tête des bataillons, des capitaines à la tête des compagnies, mais surtout, dans l'intérieur de chaque compagnie, des sous-officiers de l'active qui en constituent vraiment l'armature. Ainsi encadrées, ces troupes sont, je ne crains pas de le dire, des troupes de premier ordre. (*Vifs applaudissements*).

C'est pourquoi le vote de la loi des cadres de l'infanterie est, à nos yeux comme à ceux de toutes les autorités militaires, la première des mesures par lesquelles il nous soit permis de répondre à un accroissement d'effectif qui nous est, à nous, impossible. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*).

Il faut enfin porter au plus haut point la puissance effective de notre armée, et pour y atteindre, ne rien négliger qui soit susceptible de contribuer au perfectionnement de ses moyens d'instruction.

De ce point de vue, il est un problème dont la solution s'impose, que mon honorable prédécesseur et ami, M. Messimy, avait très justement placé au premier rang des préoccupations du Gouvernement et du Parlement, la formation de camps d'instruction (*Très bien ! très bien !*), c'est-à-dire le moyen non seulement de donner à nos soldats de l'active, qui ne passent que deux ans à la caserne, à nos soldats des réserves qui reviennent un temps si court au régiment, une instruction intensive, mais aussi, je dirai presque mais surtout, de mettre les troupes dans les mains de leurs chefs et ainsi d'instituer une expérience complètement nécessaire.

La création de camps d'instruction sur les bases mêmes qui avaient été arrêtées le 2 décembre 1911 est une nécessité de premier ordre. Et comme corollaire de cette mesure essentielle, j'indique la nécessité de faire des manœuvres d'automne où successivement les brigades, puis les divisions et enfin, pendant deux ou trois jours, tout le corps d'armée sont sous les ordres directs des chefs qui auraient à les conduire au feu.

Le dernier chapitre, messieurs, de ce programme consiste dans le perfectionnement de notre outillage militaire. L'honorable M. Driant, fidèle à une thèse qu'il avait déjà portée à cette tribune, a insisté à nouveau sur la nécessité qui s'imposerait, suivant lui, du remplacement nouveau sur la nécessité qui s'imposerait, suivant lui, du remplacement immédiat de notre fusil. Je ne crois pouvoir mieux faire que de replacer sous les yeux de la Chambre en les appropriant — car ces paroles ont aujourd'hui la même valeur qu'il y a un an — la réponse qu'un de mes regrettés prédécesseurs, M. Maurice Bertheaux, faisait précisément au commandant Driant.

Voici comment il s'exprimait :

« Le fusil actuel est une arme excellente et avec la balle D — inventée par le général Désaleux — avec la balle D qui assure une trajectoire plus tendue, une portée plus considérable, il est comparable aux meilleures armes en service dans les autres armées. On a dit qu'il y avait un certain nombre de fusils hors d'usage. C'est inexact. La vérité est que sur notre immense approvisionnement de 3 millions de fusils, il en est environ 300.000 dont les canons un peu usés ne permettraient pas un tir individuel aussi juste que nous pourrions le souhaiter ; mais pour les tirs en masse, ils seraient très suffisamment justes. Néanmoins ces fusils ont été retirés du service, et moyennant une dépense très minime de 10 francs par arme, ils pourront être remis en état complet d'utilisation, au moyen de la substitution d'un canon neuf à l'ancien.

« Il est une question qui préoccupe beaucoup de nations militaires et au sujet de laquelle, dans certains parlements étrangers, des paroles significatives ont été prononcées ces temps derniers, je veux parler du fusil automatique. Je tiens à dire que, dans l'état actuel de notre armement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire à un changement. Mais il faut qu'il soit entendu que, si une grande nation militaire quelconque venait à entamer la fabrication d'une arme de ce genre, nous ne laisserions pas notre armée dans des conditions d'infériorité ». (Très bien ! très bien !)

Je n'ai rien à changer à ces paroles.

L'honorable commandant Driant a fait encore allusion au canon de cavalerie et à l'obusier léger dont j'ai trouvé à mon arrivée les études poursuivies depuis longtemps déjà.

J'ai recommandé que tout fût fait pour aboutir dans le plus bref délai, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que pour la première question l'on a abouti.

Il importe, en effet, selon moi, au plus haut point, de ne pas prolonger pendant des années et des années, sous prétexte de vouloir atteindre la perfection, des essais et des études contradictoires qui ne mènent finalement à rien. (Applaudissements). J'aime mieux, je le dis très nettement, avec le sentiment de ma responsabilité, que notre cavalerie soit dotée, dans quelques mois, d'un canon, qui certes ne sera pas la perfection, mais qui constituera un avantage et un progrès incontestables, plutôt que d'attendre encore des années une solution toujours ajournée. (Applaudissements).

C'est dans le même esprit que j'ai résolu de régler dans le plus bref délai un autre problème dont la solution n'importe pas seulement au bien-être de notre troupière, mais au moins autant à l'utilisation normale

et complète de notre infanterie en temps de guerre ; je veux parler de l'allègement du fantassin. (Très bien ! très bien !)

Notre sac est condamné ; il y a tantôt neuf ans que la sentence est prononcée, il est temps de passer à l'exécution ; je puis donner à la Chambre l'assurance que ce sera fait avant la fin de l'année. (Applaudissements).

Enfin, je vous demande la permission d'envelopper d'une formule générale des solutions multiples qui s'imposent : je voudrais que l'armée s'habitue à tirer le plus large et le plus complet parti possible des progrès de la science et de l'industrie.

Dans le domaine de l'aviation, messieurs, la France, grâce, il faut le dire, à l'admirable élan de l'opinion publique suivi par le Parlement, a maintenu et maintiendra l'avance que le génie et l'héroïsme de ses enfants lui avaient assurée. (Applaudissements).

Il faut qu'il en soit de même des autres conquêtes que la science a faites sur la nature. C'est ainsi que la France a été au premier rang des nations qui ont développé dans des proportions extraordinaires l'automobilisme. L'armée, à l'heure actuelle, tire-t-elle de ce moyen de transport tout le parti qu'elle peut et qu'elle doit en tirer ? Je crains que non.

Le téléphone, l'électricité sous toutes ses formes sont des procédés industriels et scientifiques dont il faut que l'armée prenne l'habitude de tirer tous les avantages qu'ils peuvent lui procurer. Au cours de mon récent voyage dans les places fortes de l'Est, j'ai été frappé des progrès qu'il nous reste encore, à ce point de vue, à réaliser. Sitôt de retour, j'ai demandé aux éminents collaborateurs qui m'entourent de se mettre d'accord pour aboutir, sans perdre une heure, à des solutions si utiles pour la défense nationale. (Applaudissements).

Voilà, messieurs, brossé à grands traits, le tableau des progrès qui, je crois, peuvent et doivent être accomplis dans notre organisation militaire.

Assurément, le programme que je viens d'esquisser peut-être sur plus d'un point critiqué. On pourrait lui en substituer d'autres. Et cependant, messieurs, si j'obtiens l'approbation du Parlement, je suis décidé quels qu'en puissent être les lacunes ou les défauts, à en poursuivre, avec une ténacité que rien ne lassera, la réalisation intégrale. Pourquoi ? Parce que, messieurs, de tous les programmes, le programme le meilleur, c'est encore celui qu'on exécute. (Vifs applaudissements).

Séance du 26 Juin

Les affectations des St-Cyriens

M. le président. « Chap. 12. — Ecoles militaires. — Personnel, 10.457.267 fr. »

La parole est à M. Driant sur ce chapitre.

M. Driant. M. le général Pédoya, dans un récent discours, nous signalait la pénurie des candidatures d'élèves officiers aux écoles de Saint-Cyr et de Saint-Maixent. Je me suis trouvé d'accord avec lui sur ce point, et j'estime qu'on ne saurait assez insister sur les chiffres.

A Saint-Cyr, alors qu'en 1880 il y avait 2.400 candidats, et 1.870 en 1900, on n'en compte plus que 773 en 1910. La diminution est de plus de 1.000 sur 1.800 en moins de 10 ans.

A Saint-Maixent, il y avait 800 candidats en 1900 ; il n'y en a plus que 380 en 1912 pour 200 places.

Vous n'avez donc plus aujourd'hui qu'une sélection des plus réduites.

On a recherché les raisons de cet état de choses ; certaines d'entre elles ont été apportées ici ; on a cité, à juste titre, d'ailleurs, l'arrêt de l'avancement ; il faut, en effet, douze ans pour arriver au grade de capitaine, seize ans et demi pour arriver au grade de chef de bataillon ; vingt-huit ou vingt-neuf ans, c'est une vie terminée, une carrière finie.

On a dit aussi que l'officier n'était plus aujourd'hui l'objet de la même considération qu'autrefois. Je n'insiste pas sur ce point qui a été traité récemment et qui le sera de nouveau quelque jour. Mais comme ce sont, parfois, les petites causes qui produisent les grands effets, je demande à M. le ministre de la guerre de me permettre de lui signaler une de ces petites causes.

Autrefois, à Saint-Cyr, le candidat pouvait choisir, suivant son classement après ses deux années d'école, le régiment qui lui plaisait, et il attachait à cette faculté un prix beaucoup plus grand que vous ne l'imaginez. Il n'en usait pas dans le sens que certains pourraient croire ; les candidats sortis les premiers de Saint-Cyr ne songeaient pas à demander la garnison de Paris ou celle des grandes villes ; ils parlaient en Afrique ; ils entraient dans l'armée coloniale à l'époque brillante des Marchand et des Baratier (*Très bien ! très bien*) ; mais du moins avaient-ils la possibilité de choisir, suivant leur travail et leur numéro de sortie, les garnisons qui leur plaisaient.

Aujourd'hui ils ne le peuvent plus.

Il existe, au ministère de la guerre, une machine à mutations qui fonctionne toute l'année, de telle sorte qu'à la sortie des écoles, il ne reste plus aux Saint-Cyriens que le choix parmi les plus mauvaises garnisons de France.

Le tableau que je vous demande la permission de mettre très rapidement sous vos yeux vous montrera quelles sont, dans un certain nombre de corps d'armée, les villes sur lesquelles, en 1911, ce choix a pu s'exercer.

Au 1^{er} corps d'armée, où nous comptons Lille et Dunkerque comme bonnes garnisons, deux sous-lieutenants sont nommés, l'un à Avesnes, l'autre à Cambrai.

Au 2^e corps, où les bonnes garnisons sont Amiens, Compiègne, Beauvais, etc., pas de nomination.

Au 3^e corps, qui comprend Rouen, le Havre, pas davantage.

Au 4^e corps, personne au Mans ou à Chartres, mais un Saint-Cyrien à Mamers.

Au 5^e corps, où nous comptons Orléans, Blois, Fontainebleau, Melun, etc., pas de sous-lieutenants nommés.

Au 6^e corps, il y a quarante nominations, aucune à Reims, aucune à Châlons ; en revanche, j'en trouve dix à Saint-Mihiel, dix à Verdun et dans les forts, cinq à Givet, quatre à Lérrouville, trois à Mézières, trois à Commercy, deux à Bar-le-Duc, un à Longwy, un à Sedan, un à Steynay.

Au 7^e corps, vingt-sept Saint-Cyriens se répartissent ainsi : cinq à Belfort, quatre à Gérardmer, trois à Epinal, trois à Saint-Dié, deux à Remiremont, deux à Rambervilliers, deux à Langres.

Au 20^e corps enfin, par lequel je termine, personne à Nancy, mais douze à Toul et dans ses forts, un à Troyes, un à Saint-Nicolas, deux à Lunéville, un à Baccarat.

Si je passais de même en revue les autres corps d'armée, vous verriez des saint-cyriens à Gap, Briançon, Albertville, Embrun.

Bref, sur cent dix-sept officiers nommés, cent six sont affectés aux 6^e, 7^e, 20^e et 14^e corps, onze vont dans neuf corps d'armée et huit corps n'en reçoivent aucun.

M. Messimy a coloré cette manière de faire de raisons qui ne sont acceptables qu'en apparence.

Les grandes villes, dit-il, ont trop de séductions pour les jeunes officiers ; les distractions peuvent les détourner de leur service ; mieux vaut les envoyer au début dans des garnisons sévères, c'est entendu, mais vraiment n'y a-t-il pas lieu de tenir compte des desiderata des

officiers eux-mêmes ? (*Très bien ! très bien !*) Aujourd'hui, messieurs, la nouvelle méthode instaurée est celle-ci : tous les officiers sortants de Saint-Cyr sont affectés à de mauvaises garnisons. Au bout de très peu de temps, tous demandent à en sortir. Quels sont ceux qui en sortiront ? C'est alors que vous voyez se développer chez ces jeunes gens, dès leurs premiers pas dans l'armée, l'esprit d'intrigue et le recours aux recommandations de toutes sortes. (*Très bien ! très bien !*).

Je demande que l'on en finisse avec ces procédés (*Très bien ! très bien ! à droite*) et qu'on revienne aux errements anciens. La loi de 1832 dit qu'un officier nommé doit tenir l'emploi de l'officier qui ouvre la vacance.

Revenez, messieurs, à ces pratiques qui ont fait leurs preuves et qui sont la source d'une émulation désirable. (*Applaudissements à droite et au centre*).

M. le ministre de la guerre. L'expérience a révélé que l'affectation exclusive dont se plaint notre collègue pouvait, en effet, avoir des inconvénients ; les règles appliquées ont été modifiées et j'ajoute que, revenant à un usage qui a longtemps existé, j'ai décidé que quatre postes dans les tirailleurs et quatre dans les zouaves seraient réservés à chaque promotion de Saint-Cyr et de Saint-Maixent. (*Applaudissements*).

M. Driant. Je remercie M. le ministre de la guerre, les jeunes officiers désirant surtout servir dans les corps d'Afrique. (*Très bien ! très bien !*)

Séance du 27 Juin

Le Quart de place des officiers retraités

M. le président. « Chap. 23. — Cadre de réserve. — Réserve spéciale. — Solde de non-activité et de réforme, 6,454,270 fr. »
La parole est à M. Driant.

M. Driant. Je désire, M. le ministre, plaider à nouveau auprès de vous la question du quart de place des officiers retraités. Elle n'a jamais abouti, parce qu'elle n'a jamais été posée aux compagnies comme elle devrait l'être. Laissez-moi cependant vous montrer par quelques chiffres combien elle est intéressante.

Les officiers à l'heure de la retraite subissent une diminution de situation pécuniaire qui, pour quelques-uns, est un véritable bouleversement dans leur manière de vivre. Un colonel, officier de la Légion

d'honneur, retraité à soixante ans après quarante ans de services, qui avait 10,636 fr. de traitement, tombe à 5,769 fr. ; un commandant, officier de la Légion d'honneur, retraité à 58 ans, après trente-six ans de services, qui avait 5,758 fr. de traitement, tombe à 3,750 fr. ; un capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, retraité à cinquante-quatre ans, après trente-quatre ans de services, qui avait 5,400 fr. de traitement, tombe à 3,150 fr.

M. Etienne Rognon. Vous oubliez de dire que quand ces officiers quittent le régiment, en général, on élève leur grade dans la Légion d'honneur pour qu'ils aient une retraite plus importante, et ils ont ainsi 500 fr. ou 1000 fr. de plus.

M. Tournade. Les commandeurs seuls ont 1000 fr. et ils sont rares, vous en conviendrez.

M. Bouveri. On les nomme commandeurs quand ils ne commandent plus rien. (*Mouvements divers*.)

M. Driant. Comparons ces chiffres à ceux qui ont cours chez la puissance dont le nom vient toujours à l'esprit quand on traite ces questions. En Allemagne, un officier supérieur commandant un régiment, après quarante ans de services ayant joui d'un traitement de 11,693 fr. garde une retraite de 8,750 fr. ; un officier supérieur, retraité à trente-six ans de services, avec un traitement de 8,767 fr. a une retraite de 5,256 fr. ; un capitaine, retraité à trente-quatre ans de services, et dont le traitement s'élevait à 6,704 fr., a encore une retraite de 4,325 fr. Ces chiffres constituent une supériorité marquée, de 3,020 fr. pour les colonels, de 1,506 fr. pour les officiers supérieurs et de 1,179 fr. pour les capitaines, et cela dans un pays où la vie est moins chère que chez nous. Ce n'est pas avec les 250 fr. de la Légion d'honneur auxquels un de mes collègues de gauche faisait allusion tout à l'heure...

M. Etienne Rognon. Cela dépend des grades ; les pensions des légionnaires ne sont pas toutes de 250 fr.

M. Driant. ... qu'on peut combler d'aussi sérieuses différences. Or, c'est précisément au moment où cette chute du traitement se produit pour l'officier vicilli au service du pays, qu'on lui enlève le bénéfice du quart de place, dont il a joui pendant trente ou quarante ans ; c'est au moment où il a besoin d'aller voir ses enfants souvent éloignés du lieu de sa retraite, de surveiller un peu ses affaires négligées pendant l'activité que vous lui rendez les voyages onéreux et, pour les petites bourses, à peu près impossibles.

Messieurs, les compagnies, je le répète, n'ont jamais été consultées dans les conditions voulues, j'en suis persuadé. On ne leur a jamais exposé dans quelle mesure modeste cette faveur leur était demandée ; et

alors elles ont craint des abus ; or ces abus ne se produiront pas, s'il est entendu que le quart de place ne sera maintenu qu'aux officiers retraités pour ancienneté de service ; car ce n'est pas à l'âge limite ou l'on quitte l'armée qu'on songe, pour améliorer sa retraite, à occuper des situations nomades permettant d'user beaucoup du chemin de fer ; un officier retraité ne songe pas à se faire commis-voyageur ; il demande à faire une douzaine de voyages par an, et ne grèvera pas de ce chef le budget des compagnies.

Je demande instamment à M. le ministre d'intervenir auprès de l'administration du réseau de l'Etat pour que celle-ci donne l'exemple en accordant cette faveur qui ne lui coûtera rien aux officiers retraités.

Donc, messieurs, pas un sou au budget, pas un sou aux compagnies ; avouez qu'aucune revendication ne se présente sous un aspect plus riant et sous une forme plus acceptable que celle-là. (*Applaudissements au centre et à droite. — Réclamations à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de la guerre. Le ministre de la guerre ne peut pas oublier que, comme ministre des travaux publics, il a été appelé à s'occuper de cette question ; contrairement à ce que croit M. Driant, elle a été examinée à plusieurs reprises par les compagnies et a toujours fait l'objet de réponses négatives. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Driant. Les officiers pourront s'étonner à bon droit de voir les socialistes repousser une aussi minime revendication. (*Oui ! oui ! à l'extrême gauche.*)

M. Raffin-Dugens. Les ouvriers qui gagnent 3 fr. 50 par jour sont aussi intéressants que les officiers.

M. Driant. Vous ne vous doutez donc pas qu'il y a parmi les officiers un prolétariat militaire, aussi intéressant que le vôtre. (*Très bien ! très bien ! — Bruit à l'extrême gauche.*)

Correspondance

M. le général Avon nous a communiqué l'allocution suivante, qu'il a prononcée devant les vétérans d'Asnières.

Messieurs, Vétérans, mes chers Camarades,

M. le Maire d'Asnières m'a demandé de venir présider la cérémonie de la remise de la médaille aux anciens combattants de 1870.

Il a pensé qu'à une fête militaire conviendrait un président militaire, et qu'un vieux soldat comme moi était tout indiqué pour parler à de vieux soldats comme vous.

Ces sentiments sont ceux d'un patriote, je l'en ai remercié et j'ai accepté ce qu'il me demandait, estimant qu'il était de mon devoir de le seconder dans son projet.

Je reporte sur l'armée l'honneur qu'il me fait, et c'est avec plaisir que je viens saluer des compagnons d'armes.

Nous sommes réunis ici pour appliquer les dispositions de la loi qui a institué une médaille commémorative de la guerre de 1870.

Evidemment cette médaille n'a nullement le caractère d'une décoration décernée pour action d'éclat et au point de vue particulier de chacun de nous, elle prouve surtout que nous avons dépassé la soixantaine. Nous n'en sommes pas plus fiers pour cela.

Mais au point de vue de l'ensemble, la médaille prend une toute autre valeur ; car elle sert à distinguer, parmi tous les citoyens, ceux qui se sont battus pour le pays. Elle en fait comme un corps d'élite.

Lorsque, dans une réunion, se présentera un groupe d'anciens combattants, reconnaissables désormais à la médaille qui brille sur leur poitrine, on peut être assuré qu'ils ne demeureront pas inaperçus et que leur présence fera passer comme un souffle patriotique sur l'assistance.

Notre médaille rappellera à tous, j'en conviens, que nous avons eu le dessous en 1870. Mais elle rappellera en même temps que, si nous avons été vaincus, c'est parce le pays s'était laissé amollir dans le bien être et qu'il avait négligé de se tenir prêt pour la guerre alors qu'en face de nous l'adversaire n'avait rien oublié et qu'il travaillait sans relâche.

Notre médaille nous dictera notre devoir qui est de faire profiter la jeunesse de notre expérience, de lui dire ce que nous avons vu, ce que nous avons fait, ce que nous avons souffert pour la France.

Notre médaille enfin montrera à tous que, pour éviter une seconde défaite plus grave peut-être encore que la première, il faut absolument que les jeunes gens qui nous ont succédé dans les rangs de l'armée se préparent à la grande tâche qui leur incombera quelque jour, celle de défendre la Patrie.

Pour cela, il importe que l'enseignement donné dans les écoles fasse une large part à l'instruction militaire. Il importe que après avoir quitté les bancs, la jeunesse se maintienne en haleine en pratiquant le tir, la gymnastique, la marche, la discipline militaire, l'œil tourné sans cesse du côté de la frontière.

Il est un dicton répandu de l'autre côté du Rhin, c'est que le maître d'école a préparé le triomphe de l'Allemagne, que c'est lui qui a véritablement gagné les batailles de Sadowa et de Sedan.

Le maître d'école Français voudra-t-il rester en arrière du maître

d'école prussien ? Voudra-t-il recevoir des leçons de patriotisme venant de l'autre côté de la frontière ?

Assurément non ! Tout le vieux sang gaulois qui coule dans nos veines bouillonnerait à cette idée.

Si quelques instituteurs gagnés par les doctrines subversives qui s'étaient librement s'avisèrent de les inculquer aux enfants confiés à leurs soins, s'ils tentaient de corrompre ces jeunes âmes en y versant les théories empoisonnées de l'anti-militarisme et de l'anti-patriotisme, ils seraient, qu'ils le sachent bien, traîtres à leur devoir, traîtres envers la France dont ils prépareraient la défaite et l'asservissement.

Ils commettraient un crime de lèse-patrie, contre lequel ne manquerait pas tôt ou tard, de se revolter la conscience nationale un instant assoupie par les sophismes.

Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, leurs détestables leçons portaient leurs fruits, si elles étaient, un jour de malheur, appliquées devant l'ennemi de manière à rendre inutile le sang versé par les bons Français qui sont et demeureront toujours l'immense majorité, de manière, en un mot, à nous faire battre, alors, oh alors ! les malheureux auraient à trembler devant le terrible châtement que ne manquerait pas de leur infliger l'indignation populaire.

Mais écartons de nos pensées ces odieuses images que je ne place devant vos yeux que pour vous faire comprendre les conséquences de ces doctrines néfastes et le danger de la déplorable tolérance dont elles jouissent aujourd'hui.

Reportons-nous de préférence vers l'époque où nous nous trouvions devant l'ennemi.

J'en appelle à vous mes camarades de 1870, à vous qui avez vu le feu : Alors que nous marchions sous une grêle de balles et d'obus, qu'aurions nous dit à ceux qui nous auraient conseillé de nous cacher ou de fuir ? Quel dédain, quel mépris aurions-nous eu pour ces apôtres de la peur qui tâchent maintenant d'ériger la lâcheté en principe.

Ne sentions-nous pas au contraire la mâle grandeur de notre tâche ?

Et une fois rentrés dans leurs foyers, ceux qui s'étaient conduits en braves ne se sont-ils pas vus entourés de la considération de leurs concitoyens, n'ont-ils pas rapporté une légitime fierté qu'ils garderont au cœur jusqu'à leur dernier jour ?

La guerre est un fléau certes ! Mais c'est en même temps un acte sublime lorsqu'il a pour but de défendre la patrie et la liberté.

Vétérans, ne l'oublions jamais !

Général Ayon.
Asnières, le 23 Juin 1912.